



Conseil Communautaire du 28 mars 2019 à 19 h 30

COMPTE RENDU

ORDRE DU JOUR :

1. INFORMATIONS DU PRÉSIDENT.....	2
2. FINANCES.....	3
2.1 - taux des taxes locales 2019	3
2.2 - taux d'enlèvement des ordures ménagères teom 2019	8
2.3 - budget primitif.....	9
2.5 – budget primitif – annexe spanc 2019	31
2.6 – budget primitif – annexe port 2019	38
2.7 – budget primitif – annexe zae 2019.....	39
3. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.....	40
Attribution du fonds de concours	40
4. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.....	42
Tourisme – avenant 2019 à la convention d'objectifs et de moyens avec l'office de tourisme communautaire	42
5. RESSOURCES HUMAINES – ASSURANCE STATUTAIRE.....	43
6. SERVICE À LA POPULATION.....	44
Culture - convention 2019 syndicat mixte d'enseignement artistique	44
7. ENVIRONNEMENT.....	45
Eau – animation – syndicat mixte du bassin versant de l'Armançon – désignation de délégués	45
8. QUESTIONS DIVERSES	47

Le vingt-huit mars deux mille dix-neuf à dix-neuf heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle Daullé sise à SAINT FLORENTIN, sous la présidence de Monsieur DELOT Yves, Président, pour la tenue d'une séance ordinaire à la suite de la convocation qui lui a été transmise le 21 mars 2019 dans les formes et délais légaux.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames BUCINA – CORSET - DEBREUVE – DELOT – DEROUELLE – GUENARD - PIAT – RAILLARD - RATIVEAU - ROUCHÉ – SCHWENTER - SEUVRE
Messieurs BAILLET - BLANCHET – BLAUVAC –BOUCHERON - CORNIOT - DELAGNEAU - FOURNIER - FOURREY – GAILLOT - GALLOIS – GUINET BAUDIN – HARIOT – JUSSOT - LAGARENNE – LEPRUN - MAILLARD - MOYSE - PAULMIER - POTHERAT - QUOIRIN – RAMON – ROUSSELLE – SAUVAGE – TIRARD -

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. BENOÎT a donné pouvoir à Mme DEBREUVE
M. BROCHARD a donné pouvoir à M. CORNIOT
M. CARRA a donné pouvoir à M. LEPRUN
M. QUERET a donné pouvoir à M. PAULMIER
Mme BASSET a donné pouvoir à Mme RATIVEAU

Mme CHANCY (pouvoir à M. JUSSOT à partir de la délibération 28 – budget principal)

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme CHARBONNIER – Mme DE BRUIN – M. DELAVAUT – M. LECOLE

SECRÉTAIRES de SÉANCE : Mme ROUCHÉ et M. LAGARENNE



M. LE PRÉSIDENT : Je pense que vous êtes tous au courant que notre maire d'Héry Chantal CHARBONNIER nous a quittés mardi.

Je demande à tout le monde de bien vouloir se lever et nous allons observer une minute de silence en sa mémoire.

L'assemblée se lève et observe une minute de silence.

Les obsèques auront lieu mercredi à 15 heures. Tous ceux qui peuvent y participer seront les bienvenus.

Malgré ce triste évènement, la vie continue.

M. LE PRÉSIDENT : Avant de démarrer les travaux de ce conseil communautaire, je donne la parole à M. LE RU, notre architecte qui a remporté le marché de la construction de l'école de musique, va vous présenter ses travaux puisque nous sommes en avant-projet sommaire.

Présentation du programme par l'architecte

M. LE PRÉSIDENT : Merci. L'explication est complète. Ce bâtiment sera original. Il tiendra compte de sa fonctionnalité. Je vous précise qu'il faut absolument que les pièces aient des angles pour bien maîtriser le son. Le projet soumis présente une belle originalité et il rentre dans le budget. Nous aurons une École de Musique très moderne.

Remerciements à M. LE RU, lequel quitte l'assemblée.

M. Stéphane GALLOIS : Précédemment au travail de l'architecte, nous avons travaillé avec un programmiste pour déterminer nos besoins en termes de surface de pièces, de volume, etc. Il est intéressant d'avoir le concours d'un acousticien en permanence dès la conception et jusque sur le chantier pour être sûr de ne pas faire d'erreur sur le son. Que cette partie soit ratée dans une école de musique, ce serait dommage.

1. INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Aménagement du Territoire

Travaux de voirie 2019 : (y compris la signalisation horizontale) : le marché de consultation des entreprises sera mis en consultation la semaine prochaine pour une attribution prévisionnelle 2^e quinzaine de mai et début des travaux mi-juin.

Balayage : la date de remise des offres est fixée au 29 mars 2019 pour une attribution prévisionnelle 2^e quinzaine d'avril.

Développement Économique

Tourisme : Weekend du 6/7 avril ouverture de la navigation au port de Saint Florentin et premier déploiement du bureau mobile d'information touristique.

Inauguration des locaux de l'office du Tourisme le vendredi 26 avril 2019, à 18 h.

Environnement

Service Public d'Assainissement Non Collectif : Attribution du marché d'accompagnement à la gestion du SPANC à la société Central Environnement à l'échelle de l'ensemble du territoire communautaire.

Déchets : Dénonciation de la convention de partenariat avec Eco textile du fait de la défaillance de la société. Les bacs doivent être retirés. Des discussions sont en cours avec la structure « Le Relais » sous réserve d'avoir des garanties quant à la qualité du service.

Service à la population

Portage de repas : Analyse des offres en cours – attribution du marché 1^{re} quinzaine d'avril pour un démarrage au 1^{er} mai.

École de Musique : Cette semaine ont eu lieu les auditions des élèves à Briennon sur Armançon, Chéu et Sormery.

Le 1^{er} avril prochain, audition des enfants du programme Orchestre à l'École à l'école Pommier Janson.

Le 9 avril : concert classique à l'Escale.

2. Finances

2.1 - TAUX DES TAXES LOCALES 2019

Pour atteindre nos objectifs dans la construction du budget 2019, il apparaît qu'il n'est pas nécessaire d'avoir recours à une augmentation de nos taux d'imposition.

En conséquence, nous vous proposons de conserver ceux de 2018, à savoir :

Nature	Taux actuels	Taux proposés pour 2019
Taxe d'Habitation TH	4,91%	4,91%
Taxe Foncière TF	3,42%	3,42%
Taxe Foncière (non bâti)	14,11%	14,11%
Cotisation Foncière Entreprise CFE	4,32%	4,32%
Fiscalité Professionnelle de Zone FPZ	23,04%	23,04%

M. Jacky JUSSOT : Je me permets d'intervenir au moment du vote des taxes, parce que nous sommes dans une situation très positive. Or, l'augmentation de 14 % des taux votés l'année dernière ne me semblait pas s'imposer. Le résultat de fonctionnement de l'exercice le démontre : 1 372 309 € de résultat cumulés avec le résultat négatif, y compris les restes à réaliser, le résultat cumulé 2018 s'élève à 525 425 €.

Depuis plusieurs mois, le mouvement des « gilets jaunes » sévit dans notre pays. Je condamne la forme liée aux violences et aux dégradations, comme vous, sûrement. Je pense que nous ne devons pas ignorer le fond de ce conflit.

Quel est l'objectif principal de ces manifestations ? Avoir plus de pouvoir d'achat. Pour cela, il faut réaliser, à tous les niveaux, des économies de fonctionnement, mais sûrement aussi baisser la pression fiscale.

Notre Communauté de Communes va présenter un budget général de fonctionnement avec un suréquilibre excédentaire de 500 000 €, soit l'équivalent de 17,22 % du montant encaissé sur 2019 au titre des 4 taxes. Combien de maires autour de cette table peuvent avoir une marge aussi importante dans leur budget ? Doit-on considérer ce résultat comme de la bonne gestion ? Je m'interrogeais et après en avoir discuté avec plusieurs maires et surtout plusieurs présidents de communautés de communes, mon interrogation se transforme en certitude. Non. Ce n'est pas la bonne méthode. Aujourd'hui, nous faisons payer des impôts à nos administrés pour les provisionner, afin de financer un éventuel projet d'investissement. Je parle du centre aquatique pour lequel vous vous êtes positionné lors du dernier conseil communautaire.

Je suis, comme la plupart des maires et des membres de ce conseil, favorable à la construction d'une piscine intercommunautaire sur la commune de Saint Florentin, mais nous devons rester humbles et prendre en compte les besoins de nos habitants. Cet investissement devra se faire à hauteur de 6 ou 7 M€ et non pas sur des montants de 11 ou 12 M€.

À travers un tel projet d'investissement, doit-on, par ambition, faire payer les autres ? Je ne le crois pas. Il faut que nous soyons, nous, membres de cette communauté, beaucoup plus impliqués dans les propositions et les décisions. La loi NOTRe va être révisée pour que certaines règles actuelles soient revues. Elles concernent, en particulier, la vie des communautés de communes. Une règle retient particulièrement mon attention : l'obligation, demain d'organiser des réunions des maires.

Je vous propose, cher président, de baisser les impôts locaux de 10 %. Malgré cette baisse, notre compte de résultat 2019 sera encore positif de 215 693 € environ. Il permettra, dans des proportions beaucoup plus réalistes, de financer nos projets futurs. Vous dites souvent, même très souvent, « moi, je sais compter ». Je pense vous avoir démontré à plusieurs reprises que moi aussi, je savais compter.

Je vous demande donc, M. le président, de prendre ma demande en considération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. C'est votre position. Je regrette toutefois, M. JUSSOT, que vous ne l'ayez pas exprimée lors de la commission des finances.

M. JUSSOT : Nous avons eu les documents ce jour. Je n'ai donc pas eu le temps de les analyser.

M. LE PRÉSIDENT : « Gérer, c'est prévoir » et non subir. Je n'ai pas l'habitude de subir. Mon travail est de prévoir et de favoriser le développement de cette communauté de communes. Jusqu'à la dernière minute de mon mandat, je travaillerai pour l'intérêt général du territoire. L'intérêt général, c'est de constituer des réserves pour pouvoir équiper notre territoire. Ce n'est pas au moment où on les fait les investissements que l'on en voit le bénéfice. Je prends l'exemple des écoles de

musique actuelles qui ressemblent à tout sauf à des écoles de musique. On sera très content de pouvoir dire que le territoire Serein Armance bénéficie d'un outil moderne et adapté pour enseigner la musique, qui sera l'un des plus beaux du département. J'en serai très fier comme vous en serez fier vous aussi, j'en suis persuadé. Je précise que c'est grâce au travail de tout le monde que nous aurons pu le faire.

De même que la construction d'un budget, c'est le résultat du travail de tous. Chacun a apporté ses idées. La fiscalité dont vous faites état par rapport à d'autres communautés de communes est bien inférieure à celle d'une communauté de communes qui nous est très proche, sans avoir beaucoup de compétences supérieures aux nôtres, permettez-moi de vous le rappeler.

Je suis attentif à l'utilisation de l'argent public. Pourquoi a-t-on un budget excédentaire aujourd'hui ? D'une part, parce que la communauté de communes est bien gérée et d'autre part, parce que le ratio personnel/nombre d'habitants de la même strate est le plus bas du territoire national.

Les « gilets jaunes » ne m'impressionnent pas. Ce ne sont pas les minorités qui gouvernent en France. C'est une majorité élue démocratiquement qui a un projet et qui le construit pour l'avenir de notre communauté de communes.

J'entends ce que vous dites, c'est votre point de vue. Je comprends que d'autres personnes n'aient le même avis. On verra, au moment du vote, comment cela sera pris en compte.

M. Thierry CORNIOT : Vous parlez d'intérêt général. On croit comprendre que la piscine à 12 M€ présente un intérêt général, mais l'intérêt général est celui que vous définissez vous-même. Jamais vous ne nous réunissez, jamais vous ne nous demandez ce que nous pensons des investissements de la communauté de communes. C'est votre intérêt général. Ce n'est pas sur le fond, mais sur la méthode que nous intervenons. Vous ne pouvez pas continuer à dire que vous prônez l'intérêt général en décidant tout seul.

Nous pensons que ces taxes devraient baisser. Le sud de notre communauté de communes a subi une forte augmentation d'impôts depuis 2 ans. Étant donné les résultats exceptionnels, nous demandons une baisse de la fiscalité.

M. LE PRÉSIDENT : Il est totalement faux de dire qu'il n'y a pas de réunions. Le problème réside dans le fait que vous ne venez pas à toutes les réunions auxquelles vous êtes convoqué. C'est votre problème et non le mien. Aujourd'hui, par exemple, une réunion avait lieu sur le Grand Paris, je ne vous y ai pas vu... Hier également, une réunion sur le PETR, vous n'y êtes pas venu... Vous êtes invité à toutes ces réunions.

M. Thierry CORNIOT : Je n'étais pas invité à la réunion sur le Grand Paris.

M. LE PRÉSIDENT : Je ne vous vois pas souvent participer aux commissions. Il ne faut pas dire que vous n'êtes pas invité. Je respecte la loi. Des commissions ont été créées et elles sont régulièrement convoquées. Je les préside toutes.

M. Thierry CORNIOT : Dites-moi dans quelle commission vous avez noté mon absence ? Vous dites des choses... Savez-vous dans quelle commission je siége ?

M. LE PRÉSIDENT : Je n'ai pas envie de polémiquer. Je n'ai pas envie que le ton monte. Vous n'arriverez pas à faire monter le ton... On connaît votre méthode... Aujourd'hui, j'ai décidé que le ton ne monterait pas...

Lorsque vous dites qu'il n'y a pas de réunions régulières... je vous ai déjà dit que je suis opposé à la réunion des maires. Nous sommes 48 à siéger dans cette instance. Les uns n'ont pas plus de pouvoirs que les autres. Je ne vois pas pourquoi 29 personnes (les maires) se réuniraient en catimini par rapport aux autres. Les commissions sont créées pour travailler.

M. Bernard PAULMIER : Lors de la dernière réunion de la CCSA, nous avons évoqué ce sujet. Au lieu de procéder à des augmentations, j'avais proposé d'avoir recours à l'emprunt pour lisser ces augmentations sur plusieurs années, afin d'éviter de faire subir ces hausses à nos administrés. De plus, les taux d'intérêt étant très abordables pour de gros projets comme ceux-là étalés sur 20 ans apporterait un plus.

M. LE PRÉSIDENT : Ce que vous dites n'est pas complètement faux. Justement, comme il y a un gros projet qui se profile à 9 M€ et non à 12 M€ comme certains d'entre vous le prétendent. Il faut éviter d'exagérer les chiffres... Dans ce cas, il faudra effectivement avoir recours à l'emprunt.

Lors de la fusion, les taux qui existaient à l'ex CCF étaient supérieurs à ceux qui existaient à la CCSB. Vous êtes d'accord avec cela ? Dans le cas d'une fusion, on établit la moyenne arithmétique des taux ce qui génère un nouveau taux. Cela a eu pour conséquence une baisse de taux pour CCF et une augmentation pour CCSB. C'est la loi.

M. Thierry CORNIOT : (hors micro)

M. LE PRÉSIDENT : L'ex CCF n'est pas composée d'une population plus aisée que celle de la CCSB, ce serait plutôt le contraire dans certaines communes.... J'ai procédé à un calcul : la taxe foncière a été augmentée dès la première année de 8,41 € par foyer et par an.

La taxe d'habitation a subi une augmentation de 26 €. Or, aujourd'hui, 60 % des contribuables n'auront plus à la payer. Les 40 % qui restent sont des contribuables, comme vous, comme moi, avec un peu plus de moyens. Il faut arrêter de dire n'importe quoi... J'ai regardé les taux de vos communes. La Ville de Seignelay par exemple a exactement le même taux que la Ville de Saint-Florentin. Or, la Ville de St Florentin a des frais de centralité bien supérieurs à ceux de la Ville de Seignelay.

M. Thierry CORNIOT : Vous gérez votre commune comme vous le voulez...

M. LE PRÉSIDENT : Les taux de la Ville de Saint-Florentin sont plutôt plus bas que ceux de Seignelay. Vous me réclamez une baisse qui représente des sommes ridiculement basses de l'ordre de 35 € par foyer et par an. Je ne peux pas comprendre cela.

M. Jean-Louis LEPRUN : Je souhaite revenir sur les taux, car ils ne veulent rien dire. On les multiplie par une base. Or, tout dépend de la base. Effectivement,

certaines communes peuvent avoir des taux très élevés et si leur base est basse, ces communes ne paient pas plus. L'important étant ce qui est facturé à l'habitant.

M. LE PRÉSIDENT : Je suis d'accord avec vous. Les bases de l'ex CCF et celles de l'ex CCSB avec les taux cités entraînent un coût pour CCF de 93 €/habitant, le coût pour CCSB est de 83 € soit 10 € de moins. Toutes les communes (sauf Ormoy) ont des bases très faibles. Je constate que, comme d'habitude, ce sont ceux qui paient le moins qui se font entendre le plus.

M. Thierry CORNIOT : Il faut cesser de comparer l'ex CCSB et l'ex CCF. En effet, nous faisons partie d'une seule et même communauté de communes. La demande de baisse de fiscalité n'est pas limitée à l'ex CCSB, elle porte sur l'ensemble du territoire, y compris les communes de Chailley... c'est vous qui comparez, car à aucun moment, nous n'avons comparé les communes du territoire.

M. LE PRÉSIDENT : Cependant, je précise que du côté CCF, personne ne réclame cela. Toutes les personnes qui sont intervenues jusqu'à maintenant font partie de l'ex CCSB... Et pourtant, vous payez moins que mes collègues de l'ex CCF....

M. Jean-Louis LEPRUN : Puisque la comparaison entre ex CCF et ex CCSB est faite, je précise qu'à l'époque un service était rendu dans nos communes, service que l'on n'a plus.... Cela ne me gêne pas de payer des impôts si, en contrepartie, un service nous est rendu. Non seulement, nous avons perdu le fauchage de nos banquettes, ne parlons pas du balayage des rues... depuis un an, on n'a pas vu de balayeuse..... De même, le goudronnage des routes était gratuit en totalité auparavant. Cela évitait aux communes d'intervenir.

Actuellement, on va se retrouver avec des bouts de route goudronnés jusqu'en limite de communes sans aller d'un village à l'autre. Auparavant, nous avons résolu ce problème en finançant le goudronnage pour tout le monde, ce qui permettait d'aller d'un village à l'autre.

M. LE PRÉSIDENT : Votre commune a été balayée hier...

Bien, procédons au vote.

N° 26/2019 : FINANCES – TAUX DES TAXES LOCALES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2312-1 et suivants ;

Vu le Code Général des Impôts, et notamment son article 1638-0 bis ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRC/2016/0533 en date du 24 octobre 2016 portant création d'un nouvel EPCI à fiscalité propre issue de la fusion des EPCI du Florentinois et de Seignelay – Briennon au 1er janvier 2017 ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2017/0621 en date du 26 décembre 2017 adoptant les statuts de la Communauté de communes Serein et Armance ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2018/2105 en date du 19 novembre 2018 portant modification des statuts de la Communauté de communes Serein et Armance ;

Considérant les besoins de financement nécessaires pour réaliser les opérations inscrites au budget 2019 de la Communauté de communes Serein et Armance ;

Considérant que les besoins de financement 2019 sont couverts par diverses ressources dont celles issues de la fiscalité ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 10 voix contre (M. CORNIOT et le pouvoir de M. BROCHARD, Mme RATIVEAU et le pouvoir de Mme BASSET, M. LEPRUN et le pouvoir de M. CARRA, M. PAULMIER et le pouvoir de M. QUERET, M. JUSSOT, et Mme RAILLARD), 1 abstention (Monsieur GUINET BAUDIN) et 32 voix pour

FIXE les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 comme suit :

Nature	Taux
Taxe d'habitation TH	4,91 %
Taxe foncière (bâti) TF	3,42 %
Taxe foncière (non bâti) FNB	14,11 %
Cotisation foncière entreprises CET	4,32 %
Fiscalité Professionnelle de Zone FPZ	23,04 %

M. Philippe GUINET-BAUDIN : De toute façon, l'année prochaine, Chailley ne paiera plus de taxes. J'ai écrit à 22 personnes, j'ai eu 2 réponses... l'année prochaine, on sera mort...

M. LE PRÉSIDENT : Ils ont un problème à Chailley dont on s'occupe. J'ai prévu de vous aider jusqu'au bout. Nous irons faire le siège à Paris s'il le faut M. Guinet-Baudin, il faudra que l'on s'en sorte... Ne soyez pas pessimiste, nous y arriverons....

M. Philippe GUINET-BAUDIN : On n'est pas écouté du tout.

M. LE PRÉSIDENT : Aujourd'hui, ils ont d'autres soucis, nos gouvernants. Nous avons deux ans pour nous retourner... D'ici la fin de l'année, il faudra que l'on ait une réponse.

2.2 - TAUX D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES TEOM 2019

M. LE PRÉSIDENT : Après deux années d'expérience sur l'ensemble de notre territoire du management et de l'organisation des trois composantes de notre budget des ordures ménagères, à savoir :

- La gestion de nos trois déchèteries
- Le ramassage des OM et leurs traitements
- Le ramassage du TRI et le traitement au centre

Mais aussi, suite au renouvellement des différents marchés afférents, nous avons opté pour un passage en C. 0,5, ce qui a engendré une baisse des coûts de 99.000,00 €.

En conséquence, il est normal que nos habitants en bénéficient. Nous pouvons ainsi baisser le taux de 0,5 point, qui implique un abaissement de la TEOM de - 4,46 %, comme repris sur le tableau ci-après :

Zone 1	Centre ville de Saint-Florentin	11,70%
Zone 2	Centre ville de Briennon-sur-Armançon	11,20%
Zone 3	Ensemble du territoire hors les deux périmètres Z1 ET Z2	10,70%

N° 27/2019 : FINANCES – TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2224-13

Vu le Code Général des Impôts ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRC/2016/0533 en date du 24 octobre 2016, portant création d'un nouvel EPCI à fiscalité propre issu de la fusion des EPCI du Florentinois et de Seignelay-Briennon au 1er janvier 2017 ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 21 septembre 2017 généralisant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à l'ensemble du territoire communautaire à compter du 1er janvier 2018, afin d'harmoniser le mode de financement de la collecte et du traitement des ordures ménagères et assimilés sur tout le territoire de la communauté de communes ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 11 janvier 2018, définissant les 3 zonages liés à 3 niveaux de services permettant de moduler la taxe en conséquence.

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 novembre 2018 relative à la mise en place de la collecte en porte à porte des ordures ménagères en C 0,5 ;

Considérant la nécessité de financer le service de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, et tenant compte des niveaux de services apportés sur certains secteurs du territoire,

Considérant la nécessité d'adapter le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères en rapport avec le niveau de service apporté,

Considérant les économies réalisées sur les coûts du service de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés notamment par la conclusion de nouveaux marchés de prestation et le passage à la collecte des ordures ménagères en C 0,5,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- FIXE les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'année 2019 comme suit :

Zone 1 – Centre-ville de Saint-Florentin et habitat collectif : 11,70 %

Zone 2 – Briennon-sur-Armançon, centre et collectifs : 11,20 %

Zone 3 – L'ensemble du territoire, hors les 2 périmètres déjà évoqués : 10,70 %

- DIT que le montant total du produit attendu estimé est de **2 170 422 €**.

2.3 - BUDGET PRIMITIF

M. LE PRÉSIDENT : Je rappelle les résultats de l'année dernière, M. JUSSOT, d'ailleurs, nous les a brillamment rappelés. Nous avons des excédents, résultats dont je suis fier contrairement à ce que j'ai pu entendre. Gérer un budget, c'est faire des

excédents. Grâce à ces excédents, nous investissons pour l'avenir. Cela fonctionne comme dans une entreprise qui, si elle n'investit pas, est vouée à mourir.

BUDGET PRINCIPAL CCSA			
PRESENTATION GENERALE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018			
Résultat Général - exercice 2018			
FONCTIONNEMENT	Montant	INVESTISSEMENT	Montant
Dépenses	7 587 914,64 €	Dépenses	5 323 181,97 €
Recettes	8 960 223,58 €	Recettes	4 622 080,75 €
Résultat de l'exercice 2018	1 372 308,94 €	Résultat de l'exercice 2018	- 701 101,22 €
Reprise du résultat antérieur	911 724,56 €	Reprise du résultat antérieur	- 169 819,90 €
Résultat cumulé à la clôture 2018	2 284 033,50 €	Résultat cumulé à la clôture 2018	- 870 921,12 €
		Restes à réaliser en dépense	603 284,00 €
		Restes à réaliser en recette	457 501,00 €
		Résultat des restes à réaliser	- 145 783,00 €
Résultat global cumulé de fonctionnement	2 284 033,50 €	Résultat global cumulé d'investissement	- 1 016 704,12 €
Résultat final cumulé au 31/12/2018		1 267 329,38 €	
Affectation Cpt 002 Fonctionnement recette	1 267 329,38 €	Affectation Cpt 001 Investissement dépenses	-870 921,12 €
Affectation Cpt 1068 Investissement recette	1 016 704,12 €		
Total contrôle	2 284 033,50 €	Total contrôle	-870 921,12 €

Les résultats cumulés de fonctionnement, d'investissement et le résultat cumulé au 31/12/2018 seront réinjectés dans le budget 2019

Présentation générale du budget primitif 2019 – section de fonctionnement

DÉPENSES				
Chp	Libellé	Budget précédent	Réalisations	Propositions nouvelles
011	Charges à caractère général	4 012 687,00	3 819 722,66	3 745 895,00
012	Charges de personnel et frais	1 112 425,00	1 087 794,97	1 270 863,58
014	Atténuation de produit	72 944,00	72 944,00	72 944,00
65	Autres charges de gestion courante	467 700,00	405 196,06	566 794,00
Total dép. de gestion courante		5 665 756,00	5 385 657,69	5 656 496,58
66	Charges financières	44 701,43	44 701,43	41 627,15
67	Charges exceptionnelles	1 399 400,16	1 393 123,37	6 500,00
68	Dotations aux provisions	0,00	0,00	133 250,00
022	Dépenses imprévues	436 785,18	0,00	82 719,91
Total dép. réelles de fonctionnement		1 880 886,77	1 437 824,80	264 097,06
023	Virement à la section d'investissement	1 164 930,37	0,00	1 671 981,06
042	Op. ordre transfert entre sections	764 433,06	764 432,15	867 886,23
043	Op. ordre intérieur section	0,00	0,00	0,00
Total dép. d'ordre fonctionnement		1 929 363,43	764 432,15	2 539 867,29
Total		9 476 006,20	7 587 914,64	8 460 460,93

RECETTES				
Chp	Libellé	Budget précédent	Réalisations	Propositions nouvelles
013	Atténuation de charges	19 000,00	549,81	19 000,00
70	Produits des services	326 200,00	506 267,01	446 410,50
73	Impôts et taxes	5 415 229,00	5 528 409,60	5 539 870,86
74	Dotations et participations	1 134 072,08	1 325 603,52	969 222,33
75	Autres produits de gest. courante	157 700,00	85 874,40	267 700,00
Total rec. de gestion courante		7 052 201,08	7 446 704,34	7 242 203,70
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 512 080,56	1 513 519,24	450 927,85
78	Reprise sur provision	0,00	0,00	0,00
Total rec. réelles de fonctionnement		1 512 080,56	1 513 519,24	450 927,85
042	Op. ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur section	0,00	0,00	0,00
Total rec. d'ordre fonctionnement		0,00	0,00	0,00
Total recettes de fonctionnement		8 564 281,64	8 960 223,58	7 693 131,55
D 002 RESULTAT REPORTE n-1				1 267 329,38
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				8 960 460,93
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			Sur-équilibre	500 000,00
2 407 530,68 €				

M. Jacky JUSSOT : J'avais déjà signalé les erreurs de chiffres qui n'ont pas été rectifiées. Dans la section d'investissement, vous indiquez 1 537 000 et en investissement, 1 671 000. Or, depuis la dernière réunion, cela n'a pas été changé. Dans le détail, il est indiqué 1 671 000 alors que ce n'est pas la bonne somme. J'étudie les documents.

Il y a une erreur dans votre premier tableau. Vous indiquez 1 537 000. Dans les dépenses imprévues, il faut retirer 130 000 et les remettre dans le fonctionnement.

M. LE PRÉSIDENT : En effet, lors de la commission, vous m'aviez signalé cette erreur qui n'a pas été rectifiée sur vos documents. En revanche, c'est rectifié sur ce que je vous présente aujourd'hui. C'est d'ailleurs grâce à vous que je présente un document exact. Le bon chiffre est bien 1 671 981,06.

M. Thierry CORNIOT : À quoi correspondent les impayés ?

M. LE PRÉSIDENT : Dans les impayés, on en a plus. Cela repose sur des méthodes de gestion, vous devriez le savoir puisque vous avez été banquier. Ce n'est pas, parce qu'il y a 200 000 € d'impayés que l'on inscrit 200 000 €. Certains impayés seront récupérés.

M. Thierry CORNIOT : Quel secteur cela concerne ?

M. LE PRÉSIDENT : Cela concerne essentiellement les déchets.

M. Thierry CORNIOT : Dans ce cas, pourquoi dans le tableau déchets, on ne retrouve pas les 140 000 € d'impayés. Provision pour impayés, vous avez 74 250 € en déchets et 133 000 € sur le budget général.

M. LE PRÉSIDENT : C'est réparti sur deux postes effectivement. Vous me faites rentrer dans le détail alors que je suis encore dans les généralités, mais ce n'est pas grave. Dans les impayés, on trouve 74 250 € en ordures ménagères et sur une autre ligne 59 000 € est inscrite dans l'administration générale. Les 59 000 € correspondent à d'autres impayés...

M. Thierry CORNIOT : Qu'est-ce que cela peut être ?

M. LE PRÉSIDENT : Il y a du SPANC, par exemple, du portage des repas, de l'école de musique et des facturations faites il y a quelques années à une société qui a déposé le bilan. Ce sera transformé en créances douteuses. Je pourrai vous donner le détail la prochaine fois. Je n'invente pas ces chiffres...

Budget primitif 2019 – section de fonctionnement

– détail des comptes dépenses

011	CHARGES à CARACTERE GENERAL	3 745 895,00
6042	Achat de prestations de services	63 200,00
60611 et 12	Eau - Assainissement - énergie - électricité	43 500,00
60622	Carburants	86 500,00
60628	Fourniture non stochées & sac jaunes TRI	50 250,00
60631	Fournitures d'entretien et vêtements travail	20 860,00
60632	Fournitures petit équipement	11 030,00
6064	Fournitures administratives	6 300,00
6068	Autres fournitures	14 080,00
611	Contrat de prestation de services	1 902 900,00
6132	Location immobilières et mobilières	25 900,00
61521	Entretien terrain et bâtiments	27 300,00
615231	Entretien voies et réseaux 2019	600 000,00
	Peinture au sol	50 000,00
61551	Entretien matériel roulant et autres biens	70 925,00
6156	Maintenance	23 050,00
616	Primes assurances	51 500,00
6182	Documentation générale et divers	3 800,00
6226	Honoraires (H) (dont étude eau/assainissement)	445 000,00
6231	Annonces et insertions	8 900,00
6232	Fêtes & cérémonies	4 000,00
6236	Catalogues, imprimés, publications et divers	24 300,00
6248	Navettes marché Migennes	8 000,00
6251	Voyages et déplacement et réception	4 000,00
6261	Frais d'affranchissement et de télécom	22 100,00
6270	Service bancaire (TIPI), concours divers et nettoyage locaux	38 600,00
62875	Rembt aux communes	3 500,00
63512	Taxes foncières	20 500,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 500,00
6370	Autres impôts et taxes	114 400,00

Le poste principal est le poste "Contrat de prestation de services" pour 1 902 900 €. Cette somme se décompose en plusieurs postes : 1,14 M€ d'ordures ménagères et 616 000 € de déchèterie, c'est de la sous-traitance, nous avons aussi 70 000 € de balayage, 60 000 € de raps pour les personnes âgées et 10 000 € de RAM. Nous trouvons également 600 000 € de routes et 50 000 € de peinture au sol. 1,2 M€ TTC sont prévus pour les routes dans le budget, 600 000 € en fonctionnement et 600 000 € en investissement.

Les honoraires : 445 000 €, le détail sera vu plus loin, il y a essentiellement l'étude pour l'eau et l'assainissement inscrite pour 300 000 € au total, et qui couvrira beaucoup plus. Cette somme sera étalée sur 3 ans. L'Agence de l'eau nous a sensibilisés au fait que l'étude doit être très complète et détaillée, s'agissant des investissements à prévoir, des budgets futurs à y consacrer, tout le personnel à récupérer. C'est une étude très importante. Pour cette année, 300 000 € sont positionnés sachant, je vous le rappelle que cette étude est subventionnée à 80 %.

M. Thierry CORNIOT : Nos communes ont déjà fait l'objet de diagnostic assainissement, il y a peu de temps. Ce montant me paraît important.

M. LE PRÉSIDENT : Certaines communes sont bien organisées, ce n'est pas forcément le cas de toutes.

M. Thierry CORNIOT : On peut essayer de faire des économies sur ce poste.

M. LE PRÉSIDENT : On verra, mais ce n'est pas moi qui peux le décider. Une commission sera nommée pour contrôler ce travail. Ne vous inquiétez pas, on ne va pas gaspiller l'argent, ce n'est pas mon genre... L'agence de l'eau m'a dit que 300 000 € ne suffiraient pas.

012	CHARGES DE PERSONNEL	1 270 863,58
6217	Mutualisation personnel communes membres	30 000,00
6218	Autre pers. Extérieur et intérim	304 820,00
64111	Personnel	621 542,89
645...	Charges sociales patronales	314 500,70
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	566 794,00
6531	Indemnités des élus	70 000,00
6534	Sécurité sociale élus part patronale	21 000,00
6541	Créances admission en non-valeur	2 000,00
6542	Créances éteintes	2 000,00
6554	Taxe GEMAPI	133 794,00
65548	Autres contribution	83 500,00
6574	Subv. de fonctionn. associations	62 500,00
6574	Subvention de fonction. OT	149 000,00
657364	Subv. Fonction. Serv. ZAE	40 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	3 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	41 627,15
66111	Intérêts d'emprunts	41 627,15
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 500,00
673	Titres annulés	6 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	500,00
68	CHARGES EXCEPTIONNELLES	133 250,00
6815	Provisions pour impayés	133 250,00
022	DEPENSES IMPREVUES	82 719,91
6718	Autres charges exceptionnelles (maxi 7,5 %)	82 719,91
014	ATTENUATION DE PRODUITS	72 944,00
73923	Dégrèvement FNGIR	72 305,00
73928	Dégrèvement FNGIR antérieur	639,00
042	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	867 886,23
6811	Dot amort immo corporelles	867 886,23
023	VIREMENT à SECTION INVESTIS.	1 671 981,06
	TOTAL DEP. FONCTIONNEMENT	8 460 460,93

1 270 000 € de charges de personnel qui comprennent entre autres, les postes pour le portage des repas, le poste du chargé de développement économique et un demi-

poste pour le RAM etc...Cela correspond aux services que l'on apporte à notre population, M. LEPRUN...

Budget primitif 2019 – section de fonctionnement –
détail des comptes recettes.

013	ATTENUATIONS DE CHARGES	19 000,00
6419	Remb sur rémunération du personnel	19 000,00
6459	Remb sur charges sécurité & prévoyance	0,00
70	PRODUITS DES SERVICES	446 410,50
70388	Autres redevances	68 000,00
70613	Redevances déchets des professionnels	10 000,00
7062	Autres redevances (École de musique : familles)	30 000,00
7066	Redevances service à caractère social	100 000,00
7078	Reprise marchandises Déchèterie	56 000,00
70841	Mise à dispo. personnel aux budgets annexes	58 310,50
7088	Recette des reprises TRI et verres	124 100,00
73	IMPOTS ET TAXES	5 539 870,86
73111	Contributions directes 4 Taxes (D)	2 903 903,00
73112	Produits de la CVAE	103 993,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	27 846,00
73223	FNGIR	192 913,00
7331	Contributions directes TEOM (B)	2 170 421,86
7362	Taxe de séjour	7 000,00
7388	Taxe GEMAPI	133 794,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	969 222,33
74124	Dotation forfaitaire	247 596,00
74126	Dotation compensation groupements Cnes	16 047,00
744	FC TVA sur les routes (fonctionnement)	106 626,00
744	FC TVA 4ème Tri 2018	46 193,50
746	Subvention Contrat Canal	2 682,00
7473	Département	47 800,00
74741	Part. des communes prog 2019	75 000,00
7478	Autres Organismes	373 000,00
748314	Dotation unique compensations spécif. TP	31 330,83
74834	Compensation au titre exonérations TF	4 533,00
74835	Compensation au titre exonérations TH	18 414,00
75	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	267 700,00
752	Revenu des immeubles	27 700,00
758	Produit divers de gestion (G) (Agence de l'eau	240 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	450 927,85
7750	Produit de rembt assurance Incendie	300 000,00
7750	Titre SNI	3 838,00
777	Quote part subventions d'investissement	132 336,61
7788	Produits except. divers (Pays du Tonnerrois)	14 753,24
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00
043	Op. d'ordre intérieur section	0,00
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	7 693 131,55
	Rappel des dépenses	8 460 460,92
	Report n-1	1 267 329,38
	TOTAL CUMULÉ	8 960 460,93

Contributions directes : 2,903 M€. Nous serons un petit peu en dessous d'environ 25 000 € après un re-calcul suite aux bases reçues hier de l'administration des finances.

Taxe d'Habitation1.300.000 € Foncier Bâti200 000 €
Taxes Foncières912.000 € Cot. Foncière des Entreprises.....478 000 €

Total cumulé des recettes : 8,960 M€

Finances / budget primitif 2019 / Section de fonctionnement –
sous/détail des comptes

TAXE ADDITIONNELLE - DOTATIONS - PARTICIPATIONS
ANNEE 2019 - Prévision

IMPOTS ET TAXES

Calcul des besoins 4 taxes 2017	BASES 2018	Taux 2018	Produit 2018		Estimation Produit 2019	
			calculé	arrondi	Coef	
			a	b		
Taxe d'habitation	26 239 527	4,91%	1 288 360,78 €	1 288 361 €	1,010	1 301 245 €
Foncier bâti	26 150 235	3,42%	894 338,04 €	894 338 €	1,020	912 225 €
Foncier non bâti	1 410 427	14,11%	199 011,25 €	199 011 €	1,011	201 200 €
Cot Foncière Entreprises	10 922 361	4,32%	471 846,00 €	471 846 €	1,016	478 924 €
Fiscalité Prof.	44 300	23,04%	10 206,72 €	10 207 €	1,010	10 309 €
Produit prévisionnel :			2 863 762,78 €	2 863 763 €		2 903 903 €

Libellé	Cpte	Budget
Produits des 4 taxes	73 111	2 903 903 €
CVAE	73 112	103 993 €
Autres impôts locaux	73 180	27 846 €
Fonds péréquation	73 223	192 913 €
Taxes de séjour	73 620	5 000 €

S/Total des comptes 73 3 233 655 €

Dotation de base EPCI	74 124	247 596 €
Dotation compensation grouppt	74 126	14 830 €
Dotation Aérodrome	74 600	2 682 €
Dotation compens. Perte CET	748 311	31 331 €
Dotation compens. CET (CVAE + CFE)	74 833	101 €
Dotation compens. / TF	74 834	5 766 €
Dotation compens. / TH	74 835	18 414 €

S/Total des comptes 74 320 720 €

M. Thierry CORNIOT : Ce n'est pas une décision de la communauté de communes.

M. LE PRÉSIDENT : Cela s'appelle de la gestion, M. CORNIOT, ce que vous ne savez pas faire... moi, je sais faire...

Finances / budget primitif 2019 / Section de fonctionnement – sous/détail des comptes

Fonctionnement - Dépenses, Recettes - OM, TRI, déchèteries

011	CHARGES à CARACTERE GENERAL	2 137 900,00	70	PRODUITS DES SERVICES	190 100,00
6042	Achat de prestations de services	29 100,00	70613	Redevance déchets des professionnels	10 000,00
6061	Eau - énergie - carburant	70 750,00	7078	Reprises marchandises déchèteries	56 000,00
6062	Fournitures sacs jaunes	50 000,00	7088	Reprise du TRI	124 100,00
6063	Fournitures entretiens	7 250,00			
6064	Fournitures administratives et autres	2 300,00	73	IMPOTS ET TAXES	2 170 421,86
611.	Contrat de prestations et locations	1 757 050,00	7331	Contribution TEOM	2 170 421,86
6152	Entretien	49 500,00			
616	Primes assurances et documentations	14 000,00	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	333 000,00
6226	Honoraires	20 000,00	7478	Autres organismes	333 000,00
6231	Annonces, catalogues	14 200,00			
6251	Voyages, déplacement et réception	1 000,00	77	Produits exceptionnels	42 350,00
6261	Frais d'affranchissement et télécom	4 500,00	777	Quote part subventions Investissements	42 350,00
6283	Nettoyage des locaux	3 000,00			
63512	Taxes foncières et TGAP	115 250,00			
012	CHARGES DE PERSONNEL (E)	318 072,63		TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	2 735 871,86
6218	Autre pers. Extérieur et Intérim	10 000,00			
64111	Personnel	204 563,50			
645...	Charges sociales patronales	103 509,13			
05	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	16 000,00			
65548	Autres contributions	16 000,00			
66	CHARGES FINANCIERES	14 351,45			
66111	Intérêts d'emprunts	14 351,45			
68	CHARGES EXCEPTIONNELLES	74 250,00			
6815	Provisions pour impayés	74 250,00			
042	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	175 286,96			
6811	Dot amort immo corporelles	175 286,96			
	TOTAL DEP. FONCTIONNEMENT	2 735 861,04			

Détail de la sous traitance OM & déchèteries

Sous-traitance déchets	HT	TTC
Collecte et traitement déchèterie SAINT-FLORENTIN	190 909,09	210 000,00
Collecte et traitement déchèterie BRIENON	127 272,73	140 000,00
Collecte et traitement déchèterie SEIGNELAY	136 363,64	150 000,00
Collecte et traitement des DMS	45 454,55	50 000,00
Prévention Ratoucy	954,55	1 050,00
Broyage et compostage	59 090,91	65 000,00
S/TOTAL 1 - Déchèterie	560 045,45	616 050,00
Collecte des OM	506 363,64	557 000,00
Passage en C (0,5)	-90 000,00	-99 000,00
Traitement / enrouissage des OM	254 545,45	280 000,00
Traitement du TRI	327 272,73	360 000,00
Collecte et traitement du verre	38 181,82	42 000,00
S/TOTAL 2 - OM et TRI	1 036 363,64	1 140 000,00
Total sous-traitance déchets	1 596 409,09	1 756 050,00

Reprise de matériaux déchèteries	Clients	Total
Déchèterie de St-Florentin	COVED	27 000,00
Déchèterie de Briennon	COVED	15 000,00
Déchèterie de Seignelay	COVED	14 000,00
Total reprise déchèterie		56 000,00

M. LE PRÉSIDENT : Charges de personnel : 318 000 €

M. Thierry CORNIOT : Combien d'effectifs ?

M. LE PRÉSIDENT : Le détail des postes figure à la page 18 : 7 agents pour la collecte des OM et tri et 3 agents pour déchèterie et balayage.

Fonctionnement - Dépenses, Recettes - Administration, finance, Élus

011	CHARGES à CARACTÈRE GÉNÉRAL	525 875,00	001	EXCÉDENT d'INVESTISSEMENT	4 000,00
6042	Achat de prestations de services	19 500,00	6419	Rembt sur Rémunération	4 000,00
6061	Eau - énergie - carburant	18 700,00	70	PRODUITS DES SERVICES	58 310,50
6063	Fournitures d'entretien	8 500,00	70841	Mise à diap personnel budgets annexes	58 310,50
6064	Fournitures administratives et autres	7 500,00	73	IMPOTS ET TAXES	3 362 449,00
611	Contrat de prestations et locations	15 500,00	73111	Contribution des 4 taxes	2 903 903,00
6152	Entretien	21 425,00	73112	Produit CVAE	103 993,00
616	Primes assurances et documentations	28 000,00	7318	Autres Impôts	27 846,00
6226	Honoraires (H) (dont étude eau/assainissement)	343 500,00	73223	FNGIR	192 913,00
6231	Annonces, catalogues	21 000,00	7388	Taxe GEMAPI	133 784,00
6251	Voyages, déplacement et réception	3 000,00	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	317 920,83
6261	Frais d'affranchissement et télécom	14 000,00	74124	Dotation forfaitaire	247 596,00
6281	Concours divers	15 500,00	74126	Dotation compensation	16 047,00
63512	Taxes foncières et Impôts locaux	9 750,00	748	Autras dotations	54 277,83
012	CHARGES DE PERSONNEL (E)	387 299,05	75	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	247 700,00
6217	Mutualisation personnel communes membres	30 000,00	752	Revenu des immeubles	7 700,00
6218	Autre pers. Extérieur et intérim	6 930,00	758	Agence de l'Eau	240 000,00
64111	Personnel	232 648,77	77	Produits exceptionnels	18 591,24
645...	Charges sociales patronales	117 720,28	7750	Titre SNI	3 839,00
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	401 794,00	7788	Pays du Tonnerrois	14 753,24
6531	Indemnités des élus + charges sociales	91 000,00		TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	4 006 971,57
6541	Créances admission en non-valeur	4 000,00			
6554	Taxe GEMAPI	133 794,00			
65548	Autres contribution et subventions diverses	173 000,00			
66	CHARGES FINANCIERES	6 733,27			
66111	Intérêts d'emprunts	6 733,27			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 500,00			
673	Titres annulés	6 500,00			
68	CHARGES EXCEPTIONNELLES	59 000,00			
6815	Provisions pour Impayés	59 000,00			
022	DEPENSES IMPREVUES	82 719,91			
6718	Autres charges exceptionnelles (max 7,5 %)	82 719,91			
014	ATTENUATION DE PRODUITS	72 943,00			
73923	Dégrèvement FNGIR	72 943,00			
042	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	106 531,35			
6811	Dot amort immo corporelles	106 531,35			
023	VIREMENT à SECTION INVESTIS.	1 671 981,06			
	TOTAL DEP. FONCTIONNEMENT	3 321 376,64			

Base imposition 2019 TEOM CCSA

Communes ex CCSCB	Nb hab.	Base pour TEOM			Montant à percevoir en 2019	Contribution / hab.	Communes ex CCF	Nb hab.	Base pour TEOM			Montant à percevoir en 2019	Contribution / hab.
		Base 2018	Base 2019	TAUX					Base 2018	Base 2019	Base / Hab.		
Briennon sur Armançon	3 135	667 236	595 986	11,2%	66 750 €	Saint-Florentin	4 692	1 966 851	1 995 143	11,7%	233 432 €	104 €	
		1 623 223	1 617 366	10,7%	173 058 €	Vergigny	1 565	2 301 199	2 360 548	10,7%	252 579 €		
Héry	1 871	1 507 116	1 516 658	10,7%	162 282 €	Neuvy-Sautour	974	1 120 863	1 153 398	10,7%	123 414 €	79 €	
Seignelay	1 604	1 319 519	1 338 242	10,7%	143 192 €	Turvy	715	785 805	802 578	10,7%	85 876 €	88 €	
Chemilly sur Yonne	957	841 006	798 401	10,7%	85 429 €	Chaillay	550	548 998	570 956	10,7%	61 092 €	85 €	
Venizy	934	608 922	634 005	10,7%	67 839 €	Germigny	550	428 353	436 173	10,7%	46 671 €	85 €	
Mont-St-Sulpice	818	716 795	737 332	10,7%	78 895 €	Chéu	550	462 441	473 695	10,7%	50 685 €	92 €	
Champlost	811	605 749	619 498	10,7%	66 286 €	Jaulges	538	421 083	430 793	10,7%	46 095 €	86 €	
Ormoy	710	676 376	682 341	10,7%	66 286 €	Sormery	467	367 610	377 931	10,7%	40 439 €	87 €	
Beaumont	627	430 774	439 342	10,7%	73 010 €	Beugny	356	287 899	295 263	10,7%	31 593 €	89 €	
Bellechaume	426	257 209	265 046	10,7%	47 010 €	Villiers-Vineux	329	226 395	231 269	10,7%	24 746 €	75 €	
Hauterive	411	324 715	327 223	10,7%	28 360 €	Butteaux	320	206 615	211 394	10,7%	22 619 €	71 €	
Esnon	393	259 344	265 532	10,7%	35 013 €	Percey	269	205 683	212 823	10,7%	22 772 €	85 €	
Paroy en Othe	203	101 860	104 107	10,7%	28 412 €	Soumaintrain	246	152 682	155 923	10,7%	16 684 €	85 €	
Mercy	81	45 140	46 102	10,7%	11 139 €	Lasson	125	119 764	122 195	10,7%	13 075 €	105 €	
S/Total I	12 981	9 984 984	9 987 181		1 071 608 €	83 €	S/TOTAL II	11 892	9 807 649	10 039 749	1 094 205 €	92 €	
			0,02%							2,37%			

Tableau des emprunts CCSA au 1^{er} janvier 2019

BUDGET PRINCIPAL									
N°	Banque	Objet	Date		Montant emprunté	Restant dû 31/12/18	Remboursement 2019		
			1ère échéé	Fin			Capital	Intérêts	Total
3	Caisse d'Epargne	SEM Yonne Equipement	01/01/2017	31/12/2021	69 989,00	45 624,07	13 986,09	133,27	14 119,36
4	Crédit Mutuel	Tennis Vergigny	31/03/2012	31/12/2031	600 000,00	452 428,70	26 074,06	19 114,18	45 188,24
5	Caisse d'Epargne	Bâtiment OT	25/01/2017	25/10/2026	310 000,00	249 477,92	30 534,27	1 428,25	31 962,52
TOTAUX					979 989,00	747 530,69	70 594,42	20 675,70	91 270,12

BUDGET DÉCHETS									
N°	Banque	Objet	Date		Montant emprunté	Restant dû 31/12/18	Remboursement 2019		
			1ère échéé	Fin			Capital	Intérêts	Total
1	Caisse d'Epargne	Constr. Déchèterie Brienon	25/03/2009	25/03/2023	335 000,00	135 088,21	24 856,34	5 633,18	30 489,52
3	Caisse d'Epargne	Agrandis. Déchèterie Brienon	25/11/2015	25/08/2025	80 000,00	55 164,41	7 861,51	699,81	8 561,32
4	Caisse d'Epargne	Achats bacs et abri bacs	25/01/2016	25/01/2022	400 000,00	228 571,42	57 142,86	2 742,86	59 885,72
5	Banque populaire	Const. Déchèterie Seignelay	30/11/2008	30/11/2027	212 600,00	118 552,92	10 997,53	5 275,60	16 273,13
TOTAUX					1 027 600,00	537 376,96	100 858,24	14 351,45	115 209,69

M. LE PRÉSIDENT : Précision, notre endettement devient très faible ce qui nous permettra, le moment venu, de lancer un emprunt auprès des banques lesquelles nous suivront.

Finances / budget primitif 2019 / Section de fonctionnement –
 sous/détail des comptes

6574 / Subventions de fonctionnement droit privé

Culture / Sport / autres		
Subvention		
Manifestation et divers		25 000,00
Social / Crèche associative		
Subvention		
Crèche de Chailley		10 000,00
Mission Locale		15 000,00
Autres subventions diverses		
Subvention		
INITIACTIVE 89		12 500,00
		S/Total cpte 6574 62 500,00
Tourisme / Action développement économique		
Subvention		
Office de Tourisme du Florentinois		149 000,00
		S/Total cpte 6574 149 000,00

M. LE PRÉSIDENT : Nous nous proposons d'aider la crèche de Chailley, association méritante. Cela ne signifie pas pour autant que nous aiderons les crèches de St Florentin et de Brienon puisque ces deux crèches sont suivies par les deux agglomérations.

L'office de Tourisme du Florentinois bénéficie de 2 000 € supplémentaires parce qu'ils reverseront à l'association de Brienon qui met gentiment une partie de son

local à disposition pour leur support de communication et un personnel. Le règlement de la CCSA ne permettait pas l'attribution de ces 2 000 €.

Autres contributions Cpt n° 6554

PETR Grand Auxerrois (1€ / hab.)		25 500,00 €
Fourrière du sennonais		22 000,00 €
SMBVA hors GEMAPI		20 000,00 €
	S/Total	67 500,00 €
OM (CCSA) adhésion syndicat SDCY		16 000,00 €
	S/Total	16 000,00 €
	TOTAL Cpte 6554	83 500,00 €

M. Jean-Louis LEPRUN : La Mission locale de Migennes nous a adressé une demande de cotisation.

M. LE PRÉSIDENT : Vous ne la payez pas. Le découpage des organismes de la mission locale dans l'Yonne ne correspond pas au découpage des communautés de communes. Il y a deux ans, je me suis aperçu qu'une partie de notre cotisation était reversée à Migennes. De ce fait, j'ai refusé de continuer à cotiser. Les agents de la mission locale nous ont expliqué comment fonctionne ce découpage. Le chargé de la mission locale de Migennes se déplace sur le secteur de Briennon, Chailley, Venizy, Bellechaume, Ormoy. Nos cotisations étaient donc, de ce fait, versées à Migennes. La personne de la mission locale qui reçoit les jeunes de Seignelay et de Saint-Florentin est d'accord pour se déplacer à Briennon. Dans ce cas, nous verserons la totalité de notre cotisation lorsque le chargé de la mission locale se déplacera à Briennon pour recevoir les jeunes de ce secteur. Ce dossier est en cours de règlement.

Cpt 6226 - Détail des honoraires

	Fonction	
Étude équipements sportifs & navette marché	414	30 000,00 €
Frais divers avocats, notaires etc..	020	40 000,00 €
Redevance étude Véloroute St-Flo Troyes	90	10 000,00 €
Étude reprise compétences eau / assainissement	811	300 000,00 €
Action de développement économique	020	25 000,00 €
Honoraire routes	821	10 000,00 €
Total		415 000,00 €
Subvention Agence de l'Eau / études eau & assainis.	811	240 000,00 €

Annexe Frais d'étude Centre Aquatique

Cpte 2315

Étude de sol	20 000 €
Étude topographique	15 000 €
Études impact, loi sur l'eau, acoustique	15 000 €
Frais interne MO	80 000 €
Concours architecte	70 000 €
TOTAL	200 000 €

Fonctionnement - Dépenses, Recettes - Entretien voirie et balayage

011	CHARGES à CARACTERE GENERAL	801 260,00			
6042	Achat de prestations de services	11 500,00	13	Atténuation de charges	15 000,00
6061	Energie - carburant	11 000,00	6419	Rembt sur Rémunération	15 000,00
6063	Fournitures d'entretien	14 260,00			
6068	Autres fournitures	8 000,00	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	227 819,70
611.	Contrat de prestations et locations	70 200,00	744	FC TVA	152 819,70
6152	Entretien des voiries	600 000,00	74741	Contribution des communes	75 000,00
6152	Peinture au sol	50 000,00			
61551	Entrtien des matériels	22 500,00	77	Produits exceptionnels	29 026,00
616	Primes assurances et documentations	1 500,00	777	Quote part subventions investissement	29 026,00
6226	Honoraires	12 000,00			
6262	Télécom	300,00			
012	CHARGES DE PERSONNEL (E)	68 130,99		TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	271 845,70
6218	Autre pers. Extérieur et intérim	0,00			
64111	Personnel	45 240,04			
645...	Charges sociales patronales	22 890,95			
042	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	361 119,75			
6811	Dot amort immo corporelles	361 119,75			
	TOTAL DEP. FONCTIONNEMENT	1 230 510,74			

Le budget contribue pour 1 M€.

Fonctionnement - Dépenses, Recettes - RAM, Repas personnes âgées, Navette marché

011	CHARGES à CARACTERE GENERAL	107 930,00
6061	Energie - carburant	3 400,00
6063	Fournitures d'entretien	700,00
6068	Autres fournitures	780,00
611.	Contrat de prestations et locations	70 050,00
6135	Location mobilière	7 000,00
6152	Entretien	3 600,00
616	Primes assurances et documentations	2 000,00
6226	Honoraires	10 000,00
6248	Navette marché	8 000,00
6262	Télécom	2 400,00
012	CHARGES DE PERSONNEL (E)	151 440,14
6218	Autre pers. Extérieur et intérim	4 900,00
64111	Personnel	97 304,21
645...	Charges sociales patronales	49 235,93
042	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	5 694,70
6811	Dot amort immo corporelles	5 694,70
	TOTAL DEP. FONCTIONNEMENT	265 064,84

70	Produits des services	100 000,00
7066	Redevance service	100 000,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	45 000,00
7473	Département	5 000,00
7478	Autres organismes	40 000,00
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	145 000,00

Fonctionnement - Dépenses, Recettes - École de musique

011	CHARGES à CARACTERE GENERAL	21 530,00
6061	Energie - carburant	16 000,00
6063	Fournitures d'entretien	330,00
611.	Contrat de prestations	1 000,00
6152	Entretien	200,00
616	Primes assurances	2 000,00
6262	Télécom	2 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL (E)	318 121,76
6218	Autre pers. Extérieur et intérim	255 190,00
64111	Personnel	41 787,36
645...	Charges sociales patronales	21 144,40
042	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	3 457,71
6811	Dot amort immo corporelles	3 457,71
	TOTAL DEP. FONCTIONNEMENT	343 109,47

70	Produits des services	30 000,00
7062	Redevance famille	30 000,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	37 000,00
7473	Département	37 000,00
77	Produits exceptionnels	261,60
777	Quote part des subventions	261,60
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	67 261,60

Fonctionnement - Dépenses, Recettes - École multi-sport, tennis, vestiaire

011	CHARGES à CARACTERE GENERAL	36 150,00
6042	Achat prestations services	800,00
6061	Energie - carburant	600,00
6068	Autres fournitures	350,00
6152	Entretien	4 400,00
6226	Honoraires	30 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL (E)	27 800,00
6218	Autre pers. Extérieur et intérim	27 800,00
66	Charges financières	19 114,18
66111	Intérêts des emprunts	19 114,18
042	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	76 335,96
6811	Dot amort immo corporelles	76 335,96
	TOTAL DEP. FONCTIONNEMENT	159 400,14

74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 800,00
7473	Département	5 800,00
77	Produits exceptionnels	29 632,85
777	Quote part subventions investissement	29 632,85
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	35 432,85

Fonctionnement - Dépenses, Recettes - Tourisme - Aéroport et OT

011	CHARGES à CARACTERE GENERAL	71 250,00	70	Produits des services	18 000,00
6042	Achat prestations	800,00	70388	Autres redevances	18 000,00
6061	Energie - carburant	4 500,00	73	Impôts et taxes	7 000,00
6063	Fournitures d'entretien	800,00	7362	Taxes de séjour	7 000,00
611.	Contrat de prestations	800,00	74	Dotations	2 682,00
6152	Entretien	13 650,00	746	Subvention Etat	2 682,00
616	Primes assurances	1 800,00	77	Produits exceptionnels	27 686,80
6226	Honoraires	35 000,00	777	Quote part des subventions	27 686,80
63512	Taxes foncières	13 500,00		TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	55 368,80
6370	Autres taxes	400,00			
65	Autres charges de gestion	149 000,00			
6574	Subvention de fonctionnement	149 000,00			
66	Charges financières	1 428,25			
66111	Intérêts des emprunts	1 428,25			
042	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	98 762,52			
6811	Dot amort immo corporelles	98 762,52			
	TOTAL DEP. FONCTIONNEMENT	320 440,77			

Fonctionnement - Dépenses, Recettes - Économie - Fossé Caillou, Station TOTAL

011	CHARGES à CARACTERE GENERAL	44 000,00	70	Produits des services	50 000,00
6042	Achat prestations services	1 000,00	70388	Autres redevance	50 000,00
6061	Energie - carburant	5 800,00	75	Dotation et participation	20 000,00
6068	Autres fournitures	1 500,00	752	Revenu des immeubles	20 000,00
6132	Location immobilière	7 200,00	77	Produits exceptionnel	303 379,16
6152	Entretien	6 000,00	775	Remboursement assurance incendie	300 000,00
616	Primes assurance	2 500,00	777	Quote part des subventions	3 379,16
6283	Concours TOTAL	20 000,00		TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	373 379,16
042	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	40 697,28			
6811	Dot amort immo corporelles	40 697,28			
	TOTAL DEP. FONCTIONNEMENT	84 697,28			

Nous sommes en suréquilibre sur Fossé Caillou, parce qu'il y a 300 000 € de remboursement d'assurance incendie. Il y a pratiquement équilibre pour la station TOTAL parce que le salaire de l'Agent qui s'en occupe est compris dans les charges générales d'administration.

Finances / présentation générale du budget primitif 2019 /
Section d'Investissement

DÉPENSES							
Chp	Libellé	Budget précédent	Réaliser	Reste à réaliser	Propositions nouvelles	Total	
20	Immo incorporelles	45 000,00	29 864,70	0,00	25 000,00	25 000,00	
204	Subvention d'équipement versées	589 600,00	263 876,00	317 344,00	295 000,00	612 344,00	
21	Immo corporelles	750 905,00	530 994,56	220 148,00	335 500,00	555 648,00	
Total dép. d'équipement		1 385 505,00	824 735,26	537 492,00	655 500,00	1 192 992,00	
13	Subvention d'investissement	168 827,16	168 802,04	0,00	132 336,61	132 336,61	
16	Emprunts et dettes assimilées	892 261,47	884 483,68	0,00	171 452,66	171 452,66	
192	Valeur comptable immos cédées	552 677,95	552 677,95	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immos financières	118 510,00	118 500,00	0,00	0,00	0,00	
Total dépenses financières		1 732 276,58	1 724 463,67	0,00	303 789,27	303 789,27	
45-1	Total Op. p. compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total dép. réelles d'investissement		3 117 781,58	2 549 198,93	537 492,00	959 289,27	1 496 781,27	
040	Op d'ordres de transfert entre sect.	0,00	0,00	0,00		0,00	
041	Op patrimoniales	0,00	0,00	0,00		0,00	
Total des dép. d'ordre d'investis.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL		3 117 781,58	2 549 198,93	537 492,00	959 289,27	1 496 781,27	
23	Immos en cours	3 166 264,00	2 768 983,04	65 792,00	3 414 000,00	3 479 792,00	
26	Titres de participation	5 000,00	5 000,00	0,00	3 838,00	3 838,00	
Total des dép. individualisées		3 171 264,00	2 773 983,04	65 792,00	3 417 838,00	3 483 630,00	
Total dép. réelles d'investis cumul		6 289 045,58	5 323 181,97	603 284,00	4 377 127,27	4 980 411,27	

RECETTES							
Chp	Libellé	Budget précédent	Réaliser	Reste à réaliser	Propositions nouvelles	Total	
10	FC TVA	725 368,03	537 254,00	178 000,00	582 259,98	760 259,98	
13	Subventions d'investissements	790 887,26	525 293,63	279 501,00	1 255 000,00	1 534 501,00	
20	immo incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total rec. d'équipement		1 516 255,29	1 062 547,63	457 501,00	1 837 259,98	2 294 760,98	
10	Dot. fond divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1068	Excédents fonct. Capitalisés	1 466 600,81	1 466 600,81	0,00	1 016 704,12	1 016 704,12	
16	Emprunts	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
24	Produits des cessions	1 328 500,16	1 328 500,16	0,00	0,00	0,00	
Total recettes financières		3 095 100,97	2 795 100,97	0,00	1 016 704,12	1 016 704,12	
45-2	Total Op. p. compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total rec. réelles d'investissement		4 611 356,26	3 857 648,60	457 501,00	2 853 964,10	3 311 465,10	
21	Virt de la sect. de fonctionnement	1 164 930,37	0,00	0,00	1 671 981,06	1 671 981,06	
40	Op. Ordre transfert entre sections	764 433,06	764 432,15	0,00	867 886,23	867 886,23	
41	Op. patrimoniales	0,00	0,00	0,00		0,00	
Total rec. d'ordre d'investissement		1 929 363,43	764 432,15	0,00	2 539 867,29	2 539 867,29	
Total		6 540 719,69	4 622 080,75	457 501,00	5 393 831,39	5 851 332,39	

						+	
D 001	Résultat reporté						-870 921,12
Total des recettes d'investissement cumulées							4 980 411,27

Malgré le report négatif, nous équilibrons les comptes d'investissement.

Section d'Investissement – détail des comptes

DEPENSES d'INVESTISSEMENT		BP 2019
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	132 336,61
13931	Amortis. des subventions d'équipt	132 336,61
13938	Amortis. des autres subventions	0,00
16	EMPRUNT ET DETTES	171 452,66
1641	Remboursement du capital	171 452,66
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25 000,00
2051	Concessions, licences (logiciel)	25 000,00
204	Subv. D'équipement versées	295 000,00
20414	Fonds de concours aux communes	60 000,00
20413	Aménagt numérique sur territoire	225 000,00
20422	Subv. Investiis. aux Pers. Droit Privé Entrep.	10 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	335 500,00
2113	Achat gravières de Jaulges	200 000,00
2128	Fléchage chemins de randonnée	36 000,00
2182	Matériel Bennes à verres et divers	20 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel Informatique	27 000,00
2184	Achat boom (complément)	5 000,00
2188	Achat Barnum, panneaux signalitique, instru. Musi.	47 500,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 414 000,00
2315	Frais d'études	115 000,00
2315	Frais d'études Piscine (I)	200 000,00
2315	Voirie	600 000,00
2315	Terrain d'aviation (couverture hangar planeurs)	90 000,00
2315	Boulodrome	708 000,00
2315	Ecole de musique	1 560 000,00
2315	Complément Travaux Ruelle aux Vaches Chemilly	31 000,00
2315	Frais AMO Chemilly	10 000,00
2315	Aménagement divers	100 000,00
26	PARTICIPATION ET CREANCES RATA.	0,00
261	Participations	0,00
040	Op. d'ordre transfert entre section	3 838,00
16875	Titre SNI (gendarmerie)	3 838,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		4 377 127,27

Reprise report n-1	870 921,12
RAR	603 284,00
Total cumulé	5 851 332,39

RECETTES d'INVESTISSEMENT		BP 2019
001	EXCEDENT d'INVESTISSEMENT	0,00
	EXCEDENT INVESTISSEMENT	0,00
10	DOTATIONS FONDS DIVERS & RESERVES	1 598 964,10
10222	FCTVA sur Investissement 2019	582 259,98
1068	EXC DE FONCTION. CAPITALISE	1 016 704,12
13	SUBVENTIONS d'INVESTISSEMENT	1 255 000,00
1328	Participation des communes progr routes 2019	150 000,00
1328	Subv. Contrat Région / PETR Ecole de musique	400 000,00
1328	Subv. DETR Ecole de Musique	100 000,00
1328	Subv; FSIL Ecole de Musique	100 000,00
1328	Subv. FNADT	100 000,00
1328	Subv. DETR Boulodrome	100 000,00
1329	Subv. FSIL Boulodrome ?	75 000,00
1328	Subv. Département Boulodrome	50 000,00
1328	Subv. Région Boulodrome	20 000,00
1328	Subv. Agence de l'Eau (Gravières de Jaulges)	160 000,00
16	EMPRUNT ET DETTES ASSIMILEES	0,00
1641	Emprunts d'équilibre	0,00
040	AMORTISSEMENTS IMMO.	867 886,23
28....	Amortissement de l'année	867 886,23
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00
238	Avances acomptes	0,00
021	VIREMENT DE SECTION FONCTION.	1 671 981,06
TOTAL REC. INVESTISSEMENT		5 393 831,39

RAR	457 501,00
Total cumulé	5 851 332,39

M. LE PRÉSIDENT : La gravière de Jaulges sera financée à 80 % soit un coût réel de 40 000 € pour la CCSA. Cette dépense nous permettra de mettre en place une réserve ornithologique (tourisme, scolaires).

M. Thierry CORNIOT : Est-ce qu'en dépenses, nous aurons une petite marge pour pouvoir fibrer Davey Bickford. L'entreprise a demandé si la CCSA pouvait participer à la partie tranchée pour amener la fibre. On a trouvé la solution.

M. LE PRÉSIDENT : Il existe un poste divers. Le coût d'une tranchée n'est pas très élevé.

M. Thierry CORNIOT : Tout le reste est pris en charge, mais ils auront peut-être besoin que la CCSA participe pour une partie. Cela permettra de montrer que nous sommes capables de fibrer sur notre territoire sans attendre le Département.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de problème, vous m'en parlerez le moment venu, on regardera cela ensemble et l'on mettra en œuvre.

Davey Bickford est une entreprise qui contribue à de nombreuses taxes. Il convient de soigner nos entreprises.

Analyse du budget 2019

M. LE PRÉSIDENT : Le budget global s'élève à 11,140 M€ (investissement + fonctionnement) quand on neutralise les écritures qui se recoupent. On constate sur les tableaux suivants que 47 % du budget est consacré à l'investissement et 53 % au fonctionnement.

Les 47 % comprennent les équipements structurants pour 3,379 M€, les coûts de voirie pour 1,6 M€ et le coût des investissements divers pour 254 000 €.

Dépenses année 2019	Budget 2019 en k€	Pour 100€ dépensé	Invest. Fonct.	Recettes année 2019	Budget 2019 en k€	Pour 100€ encaissé	Taxes et autres
Coût des investissements en équipements structurants	3 379	30,33	47%	Taxes d'habitation, foncière et foncière non bâti	2 415	21,68	41%
Coût d'entretien des voiries et du balayage	1 600	14,37		Taxes sur les ordures ménagères TEOM	2 170	19,48	
Coût des investissements divers matériels et outillage	254	2,28	53%	Subventions à recevoir	1 775	15,93	59%
Coût déchets, ramassage, traitement et des 3 déchèteries	2 736	24,56		Capitalisation des résultats n-1	1 017	9,13	
Coût de l'administration de la CCSA et des aides associations	838	7,52		Récupération de la TVA	913	8,20	
Coût des amortissements de l'année	693	6,22		Amortissements de l'année	868	7,79	
Coût des honoraires divers et des honoraires des faisabilités	544	4,88		Taxes sur les entreprises	649	5,82	
Coût des écoles de musiques et multisport	404	3,62		Dotations et autres recettes fiscales de l'Etat	491	4,41	
Coût du RAM et du portage des repas	259	2,33		Produits des services et revenus des immeubles	474	4,26	
Coût de l'OT et de l'aérodrome	222	1,99		Indemnisation d'assurance	300	2,69	
Coût du remboursement de la dette	213	1,91		Divers	69	0,62	
TOTAL	11 140	100,00		100%	TOTAL	11 140	

Détail des Investissements structurants	en k€
Construction d'une école de musique	1 620
Construction d'un boulodrome couvert	738
Aménagement numériques et montée en débit	442
Gravières de Jaulges à transformer en centre ornithologique	200
Aménagements divers	100
Couverture hangar des planeurs	90
Aide à l'investissement de nos communes	88
Pylône téléphonie de Venizy	65
Fièchage des chemins de randonnée	36
TOTAL	3 379

M. LE PRÉSIDENT : J'attire votre attention sur le fait que la contribution de nos habitants dans le montant des taxes s'élève pour l'instant à 41 % sur l'ensemble du budget. Si on retire les 60 % de la taxe d'habitation que nos habitants ne vont plus payer, le financement du budget ne contribue plus qu'à hauteur de 35 %. Dans ces 35 %, la TOM à elle seule, représente 19,48 %

Qui paye les 59 % restant ? Les recettes proviennent en particulier de subventions à recevoir pour 16 %, de la capitalisation des résultats de N-1 pour 9 %, de la récupération de TVA pour 8,2 %, des amortissements de l'année pour 8 %...

M. Jean-Louis LEPRUN : À la page 12 « fonctionnement – Dépenses, recettes – Tourisme – Aérodrome et OT ». Les recettes s'élèvent à 55 368 € et les dépenses à 320 000 €. Qui fait la rue Michel ?

M. LE PRÉSIDENT : Ce sont les taxes que l'on encaisse et les subventions que nous recevons...

M. Jean-Louis LEPRUN : C'est le budget général.

M. LE PRÉSIDENT : Nous sommes actuellement dans le budget général et non pas dans un budget annexe, il me semble !

M. Jean-Louis LEPRUN : Cependant, sur ce poste, une grosse différence est fournie par le budget général.

INTERVENANT : (1 h 25) comme pour l'école de musique, l'école multi sports.

M. Jean-Louis LEPRUN : Non. C'est différent.

M. LE PRÉSIDENT : Pourquoi ce serait différent ? Ce sont des services offerts à notre population. Qu'est-ce qu'il y a de différent entre l'école de musique, le tourisme, et autres services ...

M. Jean-Louis LEPRUN : On subventionne un aérodrome qui ne sert pas aux habitants de Mercy.

M. LE PRÉSIDENT : Je ne suis pas d'accord avec votre remarque. C'est ridicule comme observation. L'aérodrome attire 50 000 personnes par an, ce qui amène de l'économie sur le territoire. Ce n'est pas de ma faute si vous ne comprenez pas cela.

M. Jean-Louis LEPRUN : Le tir à l'arc de Briennon ne semble pas apparaître dans tous les projets futurs. Or, le club a demandé un stand couvert pour pouvoir accueillir l'entraînement de l'équipe chinoise. Cependant aucune somme n'est fléchée pour ce projet.

M. LE PRÉSIDENT : Je leur ai demandé qu'ils m'adressent une expression de besoins compréhensible, afin que je puisse lancer une évaluation... Je l'attends...

M. Jean-Louis LEPRUN : La demande vous a été faite. Vous savez faire appel à un bureau d'études qui établit vos besoins, vous pouvez peut-être mettre à disposition un bureau d'études pour étudier le tir à l'arc de Briennon.

M. LE PRÉSIDENT : Je n'ai jamais dit que je ne le ferai pas.

M. Jean-Louis LEPRUN : Pour l'instant, le tir à l'arc de Briennon n'apparaît pas.

M. LE PRÉSIDENT : Il y a d'autres choses à faire également, elles feront l'objet d'un prochain mandat... Un programme sera établi pour un prochain mandat... je ne peux pas aller plus vite que la musique... vous m'avez reproché que je levais trop d'impôts... maintenant vous me reprochez de ne pas dépenser assez... Il faudrait savoir...

M. Jean-Louis LEPRUN : Vous ne savez pas où vous le dépensez...

M. LE PRÉSIDENT : C'est extraordinaire ce que vous me racontez... Le tir à l'arc sera un projet de 1,5 à 2 M€. Je peux le rajouter et augmenter la levée des taxes... C'est cela que vous voulez ?

M. Jean-Louis LEPRUN : Il y a peut-être une répartition des investissements à envisager autrement sur notre territoire.

M. LE PRÉSIDENT : Ce sont de vieilles « gamineries » ridicules... Par contre le tableau suivant permet de constater les investissements réalisés et à finir sur les trois exercices que nous aurons passés ensemble...

	Année	Montant TTC	Total TTC		Année	Montant TTC	Total TTC
Entretien voirie des communes	2017	353 656 €	5 102 660 €	Divers investissements Fossé Caillou, Terrain d'aviation	2017	68 742 €	221 400 €
	2018	1 009 833 €			2018	62 658 €	
	2019	650 000 €			2019	90 000 €	
Investissements voirie des communes	2017	469 625 €	1 888 488 €	Matériels de bureau et informatique, instruments de musique, équipement bureau et gros entretien bureau	2017	38 761 €	207 325 €
	2018	1 888 488 €			2018	116 564 €	
	2019	731 058 €			2019	52 000 €	
Construction de l'école de musique	2019	1 560 000 €	1 560 000 €	Fonds de concours aux communes	2017	17 376 €	180 000 €
Remboursement des emprunts	2017	230 754 €	792 868 €		2018	74 876 €	
	2018	390 662 €			2019	87 748 €	
	2019	171 452 €		Achat d'actions, Yonne Équipement et AER	2017	100 245 €	105 245 €
Construction du boulodrome	2019	708 000 €	708 000 €		2018	5 000 €	
Agrandissement déchèterie St-Florentin	2018	631 958 €	631 958 €	Signalitique des sentiers de randonnée	2017	34 762 €	100 735 €
Montée en débit et FTTH	2017	26 964 €	468 584 €		2018	29 973 €	
	2019	441 620 €			2019	36 000 €	
Achats de véhicules	2017	134 259 €	438 844 €	Travaux sur le Port et au Quai de l'Est	2017	25 080 €	82 799 €
	2018	145 308 €			2018	57 719 €	
	2019	159 277 €			Pylône téléphonie Venizy	2018	
Honoraires d'études diverses dont syndicat pour les zones blanches	2017	35 965 €	371 202 €	2019		65 512 €	
	2018	20 237 €		TOTAL SUR LES 3 ANS		12 162 055 €	11 370 k€
	2019	315 000 €			792 k€		
Construction Office du tourisme	2017	129 389 €	312 426 €	Subventions reçues et à recevoir	2017	415 552 €	2 195 845 €
Agrandissement déchèterie Seignelay	2018	183 037 €	294 413 €		2018	525 293 €	
	2017	132 879 €			2019	1 255 000 €	
Subvention PRIMAGAZ	2018	189 000 €	262 000 €	Achat colonnes à verres, barnums, scène mobile, fabrication plots de protection et aménagés divers	2017	51 733 €	251 596 €
	2019	73 000 €			2018	32 363 €	
Achat colonnes à verres, barnums, scène mobile, fabrication plots de protection et aménagés divers	2017	51 733 €	251 596 €		2019	167 500 €	

M. LE PRÉSIDENT : Sur 3 ans, 11 370 M€ ont été investis sans emprunter 1 €. Vous, lorsque vous aviez besoin de 70 000 €, vous faisiez un emprunt de 70 000 €...

M. Thierry CORNIOT : Si on veut comparer, il faut voir sur quelles parties sont faits les investissements.

M. LE PRÉSIDENT : Regardez le tableau. Sur les 11 370 M€, en 2017, 2018, 5 M€ ont été consacrés aux routes. Cela concerne les 29 communes. Lorsque j'anime des réunions des maires ou de leurs adjoints aux travaux, cela se passe bien. Tout le monde annonce ses besoins et nous arrivons à satisfaire l'ensemble des communes.

M. Thierry CORNIOT : Il faut retenir cela comme modèle...

M. LE PRÉSIDENT : C'est pour une question bien précise. 5 M€ sont donc investis sur les 11 370 M€ TTC.

On trouve également la construction de l'école de musique pour 1 560 M€ ; le remboursement des emprunts pour 792 000 € en capital ; la construction d'un boulodrome pour 708 000 € ; l'agrandissement des déchèteries de St Florentin pour 631 000 € ; les montées en débit pour 468 000 € ; les achats de véhicules pour 438 000 € ; les honoraires d'études diverses pour 371 000 € ; la construction de l'Office du Tourisme pour 312 000 € ; l'agrandissement de la déchèterie de Seignelay pour 294 000 € ; la subvention Primagaz (investissement non souhaité, mais obligé) pour 262 000 € ; l'achat de barnum, colonnes à verres, scène mobile pour 251 000 € ; divers investissements Fossé Caillou, terrain d'aviation pour 221 000 € ; matériels de bureau et informatique, instruments de musique, équipement bureau et gros entretien de bureau pour 207 000 € ; Fonds de concours aux communes pour 180 000 € ; achat d'actions Yonne équipement et AER pour 105 000 € ; Signalétique des sentiers de randonnée pour 100 735 € ; Travaux sur le Port et au Quai de l'Est pour 82 000 € ; Pylône de téléphonie Venizy pour 70 000 € soit 12 M€ au total.

Pour cela, nous aurons 2,195 M€ de subventions qui nous sont (ou nous seront) versés.

Je voulais vous démontrer que lorsqu'il s'agit de la construction d'un centre aquatique de 9 M€, il est payée en 3 ans... Et ce, sans emprunt.

M. Thierry CORNIOT (hors micro) : On aurait supprimé tous ces investissements, la piscine aurait été payée sans emprunt...

M. LE PRÉSIDENT : Je souhaite vous faire comprendre, pour ceux qui veulent bien écouter, certains refusent de comprendre... Notre fiscalité nous permet d'investir, de moderniser notre territoire. C'est la bonne marche qu'il faut suivre. C'est mon opinion et celle de la majorité de ce conseil. Pour moi, c'est la majorité du conseil qui compte. Certes, il y a des gens qui ne sont pas de cet avis, c'est la démocratie, chacun exprime son avis. Jusqu'à maintenant, la majorité a suivi ce qui a été proposé. Le Président propose, le Conseil dispose...

En 3 ans, nous avons donc investi et remboursé nos emprunts pour 12 162 M€, dont 5 M€ consacré à l'entretien des routes.

Je signale que St Florentin qui apporte le plus en taxes dans la communauté de communes n'a pas reçu plus de subventions que les autres dans ces 5 M€ pour les routes.

M. Thierry CORNIOT : Et le boulodrome !

M. LE PRÉSIDENT : Le boulodrome ne nous coûte rien. Vous êtes terrible... Les subventions à recevoir plus le remboursement de l'incendie subit, vont financer l'ensemble de la dépense.

M. Thierry CORNIOT : C'est vous qui êtes terrible... ! Vous apportez toujours des éléments que vous présentez de façon indépendante et vous faites dire ce que vous voulez aux choses... Vous prenez les routes et vous dites qu'à St Florentin vous n'avez pas reçu grand-chose... En revanche, vous avez reçu pour le boulodrome, pour l'office du tourisme, pour les hangars des avions... Vous recevez pour tout le reste...

M. LE PRÉSIDENT : Lors de notre fusion, de votre gestion, nous n'avons rien reçu. Vous êtes venus sans rien. Nous, nous sommes venus avec des actifs...

M. Thierry CORNIOT : Les habitants de notre ancienne communauté de communes ne payaient pas beaucoup d'impôts...

M. LE PRÉSIDENT : J'ai listé pour votre bonne information ce que les taxes habitations, foncières et taxes foncières non bâties sur 3 ans apportent à la CCSA :

- La commune de St Florentin 1 375 000 €
- La commune de Briennon 629 000 €, ramené au nombre d'habitants, c'est explicite...
- La commune d'Héry 593 000 € ;
- La commune de Seignelay 411 000 € ;
- La commune de Mercy : 19 000 €.

Il n'est pas choquant de constater un nombre d'équipements à St Florentin plus important.

M. Thierry CORNIOT : Il faut faire la démarche dans l'autre sens et regarder combien les communes reçoivent.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de problème, je vais le faire tout de suite. M. LEPRUN vous allez demander vos 10 000 € ? Nous recevons de Mercy en trois ans 19 000 € et Mercy va recevoir 10 000 € plus sa route. De ce fait, Mercy aura plus que ce qu'il aura donné. Alors que la commune de St Florentin n'a pas reçu plus de 1,3 M€. Si vous voulez jouer à cela... nous allons jouer...

M. Jean-Louis LEPRUN : Je ne suis pas d'accord, vous prélevez 8 000 €/an d'impôts sur Mercy.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous prélève exactement 9 847 € sur 3 ans en taxe d'habitation, en taxes foncières 4 242 € et en taxes foncières non bâties 5 000 €, soit 19 160 € en 3 ans.

M. Jean-Louis LEPRUN : Qu'est-ce que vous m'avez apporté entre-temps ? On est d'accord pour le goudronnage des routes. Il a été fait pour 15 ans. Si on l'amortit sur 15... Mais 10 000 € de subventions que je vais vous demander correspondront à 3 000 €/an... On est loin du compte.

M. LE PRÉSIDENT : Vous avez reçu une subvention malgré tout, ce qui n'est pas le cas de St Florentin.

M. Jean-Louis LEPRUN : Vous n'apportez rien à Mercy...

M. LE PRÉSIDENT : Bien, maintenant que je vous ai rapporté tous ces chiffres, que nous avons débattus dans le calme et la sérénité, nous passons au vote du budget.

Je rappelle les données que nous avons à voter.

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	8 460 460,93 €	5 851 332,39 €	14 311 793,32 €
Recettes	8 960 460,93 €	5 851 332,39 €	14 811 793,32 €

M. LE PRÉSIDENT : Qui est contre ? (11).

N° 28/2019 : FINANCES – BUDGET PRINCIPAL

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312-1 et suivants ;
Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRC/2016/0533 en date du 24 octobre 2016 portant création d'un nouvel EPCI à fiscalité propre issu de la fusion des EPCI du Florentinois et de Seignelay-Brienon au 1er janvier 2017 ;*

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2017/0621 en date du 26 décembre 2017 adoptant les statuts de la Communauté de communes Serein et Armance

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2018/2105 en date du 19 novembre 2018 portant modification des statuts de la Communauté de communes Serein et Armance ;

Vu le projet de budget PRINCIPAL de la Communauté de communes Serein et Armance pour l'exercice 2019, transmis avec la convocation au Conseil et joint à la présente délibération ;

Considérant le projet de budget PRINCIPAL 2019, présenté par Monsieur le Président à la commission « Finances » et au Conseil,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 11 voix contre (M. CORNIOT et le pouvoir de M. BROCHARD, Mme RATIVEAU et le pouvoir de Mme BASSET, M. LEPRUN et le pouvoir de M. CARRA, M. JUSSOT et le pouvoir de Mme CHANCY, M. PAULMIER et le pouvoir de M. QUERET, et Mme RAILLARD), 0 abstention (Monsieur GUINET BAUDIN) et 33 voix pour.

- ADOPTE le budget primitif PRINCIPAL de la Communauté de communes Serein et Armance pour l'exercice 2019 en suréquilibre comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	8 460 460.93 €	5 851 332.39 €
Recettes	8 960 460.93 €	5 851 332.39 €

- DONNE délégation à Monsieur le Président pour l'exécution du présent budget.

2.5 – BUDGET PRIMITIF – ANNEXE SPANC 2019

BUDGET SPANC 2018					
Présentation des comptes Administratifs					
FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Montant		Montant		Montant
Dépenses	57 371,80 €	Dépenses	0,00 €	Recettes	17 730,56 €
Recettes	69 940,00 €	Recettes	17 730,56 €	Résultat de l'exercice 2018	17 730,56 €
Résultat de l'exercice 2018	12 568,20 €	Reprise du résultat antérieur	0,00 €	Résultat cumulé fin 2018	17 730,56 €
Reprise du résultat antérieur	117 182,61 €	Résultat cumulé fin 2018	17 730,56 €	Restes à réaliser en dépense	0,00 €
Résultat cumulé fin 2018	129 750,81 €	Restes à réaliser en recette	0,00 €	Résultat des restes à réaliser	0,00 €
Résultat global cumulé de fonctionnement	129 750,81 €	Résultat global cumulé d'investissement	17 730,56 €		
Résultat final cumulé au 31/12/2018					147 481,37 €
Affectation Cpt 002 fonctionnement recette	147 481,37 €	Affectation Cpt 001 investissement dépenses	0,00 €		
Affectation Cpt 1068 Investissement recette	0	Total contrôle	0,00 €		
Total contrôle	147 481,37 €	Total contrôle	0,00 €		
Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Article	lib#4	Montant 2019	Article	lib#4	Montant 2019
011 - Charges à caractère général		206 590,00 €	70 - Ventes de produits et services		92 950,00 €
604 Achats études, prest services, équip & Tx		83 390,00 €	70128 3398 Redevances à 25 €		84 950,00 €
6188 Autres frais divers (aides aux personnes)		50 000,00 €	70128 Autres produits de services		8 000,00 €
6226 Honoraires prestataire		70 000,00 €	74 - Subvention d'exploitation		186 864,00 €
6237 Publications		700,00 €	747 Subventions agence de l'eau de fonctionnement		25 864,00 €
6261 Frais d'affranchissement		2 500,00 €	747 Subventions agence de l'eau pour tiers		160 000,00 €
012 - Charges de personnel		30 000,00 €	76 - Autres produits de gestion courante		60,00 €
6217 Charges de personnel		30 000,00 €	7588 Autres produits de gestion courante		60,00 €
65 - Autres charges de gestion courante		600,00 €			
6541 Admissions en non-valeur		600,00 €			
67 - Charges exceptionnelles		160 200,00 €			
6742 Subv. exceptionnelles d'équipement		160 000,00 €			
678 Autres charges exceptionnelles		200,00 €			
68 - Dotations aux provisions		11 245,37 €			
6815 Provisions pour impayés		11 245,37 €	002 Exoédent exercice 2018 reporté		147 481,37 €
023 - Virement à la section investissement		17 730,00 €			
Total		426 366,37 €	Total		426 366,37 €
Investissement					
Dépenses			Recettes		
Article	lib#4	Montant 2019	Article	lib#4	Montant 2019
4681	Travaux pour compte de tiers	165 000,00 €	4682	Subv. Agence de l'eau (60%)	99 000,00 €
			4682	Titres à particuliers	48 270,00 €
			021	Virement de la section de fonctionnement	17 730,00 €
Total		165 000,00 €	Total		165 000,00 €

M. LE PRÉSIDENT : Dans le budget d'investissement du SPANC, des travaux sont réalisés pour le compte de 9 maisons. L'Agence de l'eau en finance (60 %) soit 99 000 € et les particuliers 48 270 €. Lors de la commission des finances, il nous a été demandé de baisser la redevance. Or, c'est possible cette année. Cela ne signifie pas que cela le sera l'année prochaine. Au lieu de 30 €, la redevance sera de 25 € aux habitants concernés. Cela concerne 3200 maisons. L'ensemble de la CCSA cotisera.

Le tableau ci-dessous détaille les subventions accordées dans le cadre du SPANC.

État des subventions accordées par AESN
Subventions de fonctionnement

Date	Objet	Montant accordé	Montant reçu	Reste à recevoir
24/02/2015	Subv. de 60 % des 1 ^{er} diagnostic ANC : 1958 diag pour 103 186 €	61 920 €	49 536 €	12 384 €
19/12/2017	Subv. Forfait de gestion groupement de travaux 14	6 300 €	0 €	6 300 €
26/07/2018	Subv. Forfait de gestion conventions de mandats 8	4 500 €	0 €	4 500 €
26/07/2018	Subv. pour travaux de 8 maisons (conventions de mandat)	99 000 €	0 €	99 000 €
16/01/2019	Subv. Forfait de gestion conventions de mandats 9	2 700 €		2 700 €
16/01/2019	Subv. pour travaux de 9 maisons (conventions de mandat)	61 000 €	0 €	61 000 €
	Total subventions de fonctionnement	235 420 €	49 536 €	185 884 €

Subventions des investissements

Date	Objet	Montant accordé	Montant reçu	Reste à recevoir
15/12/2017	Subv. pour travaux de 14 maisons (groupement de travaux)	99 000 €	0 €	99 000 €
	Total subventions des investissements	99 000 €	0 €	99 000 €

M. Gérard DELAGNEAU : Un nouvel appel d'offres a été lancé. Suite à cela les habitants sont traités différemment. Avec l'Agence de l'eau, les choses ne sont pas simples. Les travaux sont en cours, certains habitants payent 100 %, d'autres 60 %. Ils ne paient que la différence. Ceux qui ont contribué à faire baisser le prix de l'entreprise vont payer 100 %. Certes, ils seront subventionnés, mais ils devront avancer l'argent.

M. LE PRÉSIDENT : Lors du premier appel d'offres, une première entreprise a remporté le marché, mais s'est révélée défailante quelque temps après. Nous avons dû lancer un deuxième appel d'offres remporté par l'entreprise avec laquelle nous travaillons aujourd'hui. Cette entreprise nous permet d'économiser 20 % pour les 14 maisons. Certes les subventions seront moins élevées. Certains habitants ont réalisé le travail eux-mêmes, pour ceux qui ont pu obtenir des subventions. Les particuliers réalisent le travail, payent, nous transmettent les justificatifs des factures acquittées grâce à cela, nous recevons la subvention. En effet, les habitants doivent effectuer une avance. Cependant, ils seront traités de la même façon en pourcentage.

M. Gérard DELAGNEAU : Je me suis peut-être mal exprimé. C'est davantage sur la forme que sur le fond. Les travaux ont lieu à partir des deux appels d'offres. Cela ne se fait pas de façon individuelle, mais sous l'impulsion du maire de Sormery que je suis. C'est la même entreprise qui fait les travaux. Deux voisins pour 10 000 €, un va payer 4 000 € et l'autre va payer 10 000 € tout de suite. Certes, à la fin, les personnes auront payé la même somme. Cependant, il est assez difficile d'expliquer cela aux personnes parce qu'aujourd'hui, il s'agit de l'appel d'offres de l'Interco. Sormery, il n'y a pas que des gens qui ont beaucoup de moyens et ils vont devoir avancer l'argent. J'avais déjà posé la question lors du dernier conseil communautaire. Ce n'est peut-être pas de votre ressort. Il faudrait que l'Agence de l'eau soit plus cohérente dans sa démarche. Les questions me sont posées. Je leur explique, mais ce n'est pas d'une cohérence totale.

M. LE PRÉSIDENT : C'est notre administration française... je n'y peux rien. Je la subis également. Je comprends, mais malheureusement je ne peux faire que comprendre.

M. Gérard DELAGNEAU : J'espère que l'Agence de l'eau ou que l'interco prendra le taureau par les cornes. Je crains que l'Agence de l'eau traîne des pieds et la subvention vienne à la St Jamais...

M. LE PRÉSIDENT : Nous y serons vigilants.

M. Jean-Louis LEPRUN : Êtes-vous certain que l'Agence de l'eau financera les 7 ou 8 maisons que vous avez en plus ?

M. LE PRÉSIDENT : Tous les dossiers sont bordés. Les 160 000 € que j'ai inscrits au budget concernent des dossiers acceptés. Il n'y a donc pas de problème. Dès lors que les particuliers nous auront produit les factures, nous les transmettons à l'Agence de l'eau qui paie dans un certain délai.

M. Patrice BAILLET : Les deuxièmes réfections d'installation sont une exception tolérée par l'Agence de l'eau et qui, cependant, les subventionne. Les habitants doivent être satisfaits de toucher la subvention même s'ils doivent avancer l'argent. La première formule portait sur des opérations de travaux groupés. La seconde a été négociée, mais elle représente une exception.

M. Gérard DELAGNEAU : Malheureusement, même avec des subventions à hauteur de 60 %, c'est une minorité d'habitants qui se mettent aux normes. J'avais demandé le tableau de ceux devant être mis aux normes. Ceux qui se mettront aux normes (les dossiers 2019) percevront-ils la subvention ?

M. LE PRÉSIDENT : Sormery sera la seule commune qui pourra en bénéficier pour 2019. Les autres, non. C'est scandaleux. J'ai été amené à dire à l'Agence de l'eau que je ne comprends pas pourquoi ils ne financent pas les non collectifs alors qu'ils financent les assainissements collectifs. L'aide pour les particuliers pourrait s'appuyer sur un pourcentage différent de 60 %.

M. Kamel FERRAG : Nous sommes dans l'embarras sur ce sujet. En effet, nous avons « vendu » le SPANC, la mise aux normes avec des subventions avant la publication du 11^e programme. Je vous l'avais dit, M. le président. Aujourd'hui, on se débat avec des diagnostics pour lesquels nous n'avons pas encore les comptes rendus.

La position de notre conseil est de dire que pour les habitants qui n'ont pas d'installation, l'obligation s'applique. Quant aux autres, en tant qu'officier de police, on gèrera au cas par cas. Il n'est pas question que l'on traite différemment les habitants. Il convient de respecter l'équité. On est plus que dans un embarras avec une publicité autour du SPANC qui est ennuyeuse, vis-à-vis des habitants. Nous avons encore une DUP active, cela signifie que nous avons des prescriptions techniques supplémentaires par rapport aux autres. Il n'est pas question que l'on emmène les habitants dans des niveaux d'investissement où l'impact environnemental n'est pas vérifié.

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons recensé 80 % de stations pour lesquelles il n'y a pas de travaux à faire, même si elles ne sont pas conformes. Il y en aurait donc 20 % pour lesquelles des travaux seraient à faire. Celles qui n'ont rien, c'est obligatoire. Autrefois, les stations qui n'avaient fait aucun travaux étaient subventionnées. Cela veut dire que celles qui s'étaient mal conduites obtenaient une subvention. Tout cela n'a plus cours avec le 11^e programme, beaucoup plus sévère. Un gros travail est à faire pour savoir ce qu'il est possible d'obtenir ou pas.

M. Kamel FERRAG : L'Agence de l'eau, quand je regarde le budget du SMBVA, ne finance que des études et un chargé de mission à 50 % qui s'occupe de la GEMAPI. Cela représente 2 ou 3 M€. Si nous pouvions en obtenir la moitié pour remettre aux normes, ce serait sûrement plus utile que de subventionner des études. On finance de la matière grise qui n'est pas de l'opérationnel forcément.

M. LE PRÉSIDENT : J'ignore quel impact en tant qu'élus nous pouvons avoir sur l'Agence de l'eau.

M. Gérard DELAGNEAU : Pour répondre à mon ami Kamel FERRAG, le sol de Sormery contient des sources. De ce fait, nous avons un cahier des charges important pour se mettre aux normes. C'est un état de fait. Cette commune étant sur les contreforts du Pays d'Othe fournit l'eau à plus de 10 communes sur le secteur. On aimerait bien avoir les royalties sur l'eau correspondantes...

M. LE PRÉSIDENT : Cet après-midi, j'étais en réunion sur le thème du Grand Paris. Je proposais d'augmenter l'eau aux Parisiens de quelques centimes ce qui permettrait d'indemniser les préjudices que les agriculteurs Icaunais subissent lorsqu'on inonde les champs pour protéger Paris. On sait que l'Yonne alimente Paris en eau sans avoir de retour.

Je fais procéder au vote pour le budget SPANC, qui est contre ?

M. Jean-Yves MOYSE : Je suis contre, car je n'ai pas de chance. Notre commune était rattachée à la communauté de communes de Toucy avant de faire partie de la CCSA. Tous les diagnostics sont faits. Les travaux auraient pu être faits comme à Sormery avec les subventions.

M. LE PRÉSIDENT : 3 votes contre.

N° 29/2019 : FINANCES – BUDGET ANNEXE SPANC

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312-1 et suivants ;
Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRC/2016/0533 en date du 24 octobre 2016 portant création d'un nouvel EPCI à fiscalité propre issu de la fusion des EPCI du Florentinois et de Seignelay-Brienon au 1er janvier 2017 ;
Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2017/0621 en date du 26 décembre 2017 adoptant les statuts de la Communauté de communes Serein et Armance
Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2018/2105 en date du 19 novembre 2018 portant modification des statuts de la Communauté de communes Serein et Armance ;
Vu le projet de budget annexe SPANC de la Communauté de communes Serein et Armance pour l'exercice 2019, transmis avec la convocation au Conseil et joint à la présente délibération ;*

Considérant le projet de budget annexe SPANC 2019, présenté par Monsieur le Président à la commission « Finances » et au Conseil,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 3 voix contre (M. LEPRUN et le pouvoir de M. CARRA, et M. MOYSE), 0 abstention et 41 voix pour.

- ADOPTE le budget primitif annexe SPANC de la Communauté de communes Serein et Armance pour l'exercice 2019 comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	426 365.37 €	165 000.00 €
Recettes	426 365.37 €	165 000.00 €

-DONNE délégation à Monsieur le Président pour l'exécution du présent budget.

Finances – Vote des redevances SPANC 2019

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons deux types de prestations pour la gestion du budget SPANC :

- Les dépenses mutualisées (25 €)
- Les dépenses des demandes ponctuelles

Les dépenses mutualisées, ce sont les diagnostics initiaux, les contrôles de bon fonctionnement, ainsi que les coûts de gestion du service.

La cotisation annuelle qui était à 30 € en 2018 passe à 25 € en 2019

Les dépenses pour les dépenses ponctuelles

Pour les constructions neuves ou les réhabilitations :

Contrôle de conception sans visite et contrôle de bonne exécution	250,00 €
Contrôle de conception avec visite et contrôle de bonne exécution	400,00 €
Contre visite de bonne exécution	90,00 €

Pour les diagnostics lors des mutations

(pour les installations non encore diagnostiquées) 180,00 €

M. Kamel FERRAG : Est-ce que l'on peut découpler ? Je suis d'accord pour voter les 25 €, mais je ne suis pas d'accord pour les autres prestations.

M. LE PRÉSIDENT : Je fais procéder au vote concernant la cotisation annuelle de 25 €.

N° 32/2019 : FINANCES – SPANC – TARIF REDEVANCE 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRC/2016/0533 en date du 24 octobre 2016 portant création d'un nouvel EPCI à fiscalité propre issu de la fusion des EPCI du Florentinois et de Seignelay-Brienon au 1er janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2017/0621 en date du 26 décembre 2017 adoptant les statuts de la Communauté de communes Serein et Armance ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2018/2105 en date du 19 novembre 2018 portant modification des statuts de la Communauté de communes Serein et Armance ;

Vu la compétence SPANC exercée par la Communauté de communes Serein et Armance sur le périmètre de l'ancienne Communauté de communes du Florentinois ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 avril 2017 fixant les conditions de facturation au tarif réel des entreprises bénéficiant du SPANC

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 24 mai 2018 demandant le retrait de la communauté de communes du syndicat mixte de la Fédération des eaux de Puisaye Forterre ;

Vu la délibération du comité syndicat de la Fédération des Eaux de Puisaye Forterre en date du 7 décembre 2018 acceptant la sortie de la Communauté de communes Serein et Armance ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 13 décembre 2018 élargissant le Service Public d'Assainissement Non Collectif à l'ensemble du territoire communautaire ;

Considérant le projet de budget primitif SPANC 2019 présenté par Monsieur le Président à la Commission « Finances » et au Conseil, qui concerne désormais l'intégralité des 29 communes,

Considérant les besoins de financement nécessaires pour réaliser les opérations inscrites au budget annexe SPANC pour l'année 2019

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 1 voix contre (M. MOYSE), et 43 voix pour

***-FIXE**, au titre des dépenses mutualisées (Diagnostic initial des installations existantes et contrôle de bon fonctionnement ainsi que le coût de gestion du service), le tarif de la redevance annuelle d'assainissement non collectif à percevoir sur l'ensemble du territoire communautaire, à 25 € (vingt-cinq euros) pour l'année 2019.*

M. LE PRÉSIDENT : Le vote concerne les prestations que l'on doit aux habitants et qui coûteront à la CCSA. En face de ces dépenses, il n'y a pas de recettes.

1 vote contre M. Kamel FERRAG, 1 abstention M. Jean-Yves MOYSE.

N° 33/2019 : FINANCES – SPANC – TARIF OPERATIONS HORS REDEVANCE 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRC/2016/0533 en date du 24 octobre 2016 portant création d'un nouvel EPCI à fiscalité propre issu de la fusion des EPCI du Florentinois et de Seignelay-Brienon au 1er janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2017/0621 en date du 26 décembre 2017 adoptant les statuts de la Communauté de communes Serein et Armance ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2018/2105 en date du 19 novembre 2018 portant modification des statuts de la Communauté de communes Serein et Armance ;

Vu la compétence SPANC exercée par la Communauté de communes Serein et Armance sur le périmètre de l'ancienne Communauté de communes du Florentinois ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 avril 2017 fixant les conditions de facturation au tarif réel des entreprises bénéficiant du SPANC

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 24 mai 2018 demandant le retrait de la communauté de communes du syndicat mixte de la Fédération des eaux de Puisaye Forterre ;

Vu la délibération du comité syndicat de la Fédération des Eaux de Puisaye Forterre en date du 7 décembre 2018 acceptant la sortie de la Communauté de communes Serein et Armance ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 13 décembre 2018 élargissant le Service Public d'Assainissement Non Collectif à l'ensemble du territoire communautaire ;

Considérant le projet de budget primitif SPANC 2019 présenté par Monsieur le Président à la Commission « Finances » et au Conseil, qui concerne désormais l'intégralité des 29 communes,

Considérant les besoins de financement nécessaires pour réaliser les opérations inscrites au budget annexe SPANC pour l'année 2019

Considérant le nouveau marché de prestation lié à la gestion du SPANC et la nécessité de prendre en compte les évolutions du coût des opérations

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 1 voix contre (M. FERRAG), 1 abstention (M. MOYSE) et **42 voix pour***

-FIXE au titre des dépenses hors redevance les tarifs suivants :

Constructions neuves ou réhabilitations : Conception et contrôle de bonne exécution,

*Contrôle de conception sans visite et contrôle de bonne exécution : **250 €** (deux cent cinquante euros)*

*Contrôle de conception avec visite et contrôle de bonne exécution : **400 €** (quatre cents euros)*

*Contre-visite de bonne exécution : **90 €** (quatre-vingt-dix euros)*

Diagnostic lors de mutations foncières (pour les installations non encore diagnostiquées),

180 € (cent quatre-vingts euros)

2.6 – BUDGET PRIMITIF – ANNEXE PORT 2019

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Article	libellé	Montant budget	Article	libellé	Montant budget
011 - Charges à caractère général		22 752,33 €	77 - Produits des services et ventes diverses		78 879,00 €
60420	Achat prestation de service	0,00 €	70780	Vente de marchandises (épicerie, accastillage)	8 500,00 €
60610	Fournitures non stockables (eau, énergie...)	10 580,00 €	70830	Locations place de port	59 450,00 €
60630	Fournitures d'entretien et petit équipement	1 300,00 €	7088	Facturation électricité consommé	10 920,00 €
60640	Fournitures administratives	0,00 €			
60660	Carburants	50,00 €	75 - Autres produits de gestion courante		8 465,00 €
60680	Autres matières et fournitures	1 700,00 €	75200	Revenus des immeubles Quai de l'Est	4 500,00 €
61320	Location Immobilière (part fixe R) - déficit	4 500,00 €	75210	Revenus des immeubles Logement du gardien	3 000,00 €
61320	Location Immobilière Solde à payer de 2018	1 394,00 €			
61350	Location mobilière	0,00 €	75800	Autres produits de gestion courante	965,00 €
61522	Entretien des bâtiments	200,00 €			
61661	Entretien matériel roulant	100,33 €	77 - Produits exceptionnels		32 360,00 €
61660	Maintenance	0,00 €	77700	Amortissements des subventions	32 360,00 €
61610	Primes d'assurances / Multirisques	1 048,00 €			
62310	Annonces et insertions	0,00 €			
62320	Fêtes et cérémonies	0,00 €			
62620	Frais de télécommunications	1 580,00 €			
62610	Cotisations diverses	300,00 €			
012 - Charges de personnel		34 005,00 €			
62170	Personnel affecté au service	34 005,00 €			
67 - Charges exceptionnelles		0,00 €			
67800	Autres charges exceptionnelles	0,00 €			
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections		82 949,00 €			
68110	Dotations aux amortissements	82 949,00 €			
023 - Virement à la section investissement			002	Excédent exercice 2018 reporté	20 011,33 €
Total		139 706,33 €	Total		139 706,33 €

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Article	libellé	Montant budget	Article	libellé	Montant budget
13 - Subventions d'investissement		32 360,00 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves		0,00 €
13938	Amortissements des subventions	32 360,00 €	1058	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €
15 - Emprunts et dettes		0,00 €	13 - Subventions d'investissement		0,00 €
21 - Immobilisation corporelles		28 000,00 €	15 - Emprunts et dettes		0,00 €
21....	Divers	28 000,00 €			
23 - Immobilisation en cours		0,00 €	040 - Amortissements des immobilisations		82 949,00 €
			28....	Amortissements	82 949,00 €
			021 - Vir de la section de fonctionnement		0,00 €
Total		60 360,00 €	Total		82 949,00 €

M. LE PRÉSIDENT : S'agissant du port, il convient de procéder au vote selon le rappel des données ci-dessous.

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	139 706,33 €	60 360,00 €	200 066,33 €
Recettes	139 706,33 €	82 949,00 €	222 655,33 €

N° 30/2019 : FINANCES – BUDGET ANNEXE PORT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRC/2016/0533 en date du 24 octobre 2016 portant création d'un nouvel EPCI à fiscalité propre issu de la fusion des EPCI du Florentinois et de Seignelay-Brienon au 1er janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2017/0621 en date du 26 décembre 2017 adoptant les statuts de la Communauté de communes Serein et Armance

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2018/2105 en date du 19 novembre 2018 portant modification des statuts de la Communauté de communes Serein et Armance

Vu le projet de budget annexe PORT de la Communauté de communes Serein et Armance pour l'exercice 2019, transmis avec la convocation au Conseil et joint à la présente délibération ;

Considérant le projet de budget annexe PORT 2019, présenté par Monsieur le Président à la commission « Finances » et au Conseil,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

-ADOpte le budget primitif annexe PORT en suréquilibre de la Communauté de communes Serein et Armance pour l'exercice 2019 comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	139 706.33 €	60 360.00 €
Recettes	139 706.33 €	82 949.00 €

-DONNE délégation à Monsieur le Président pour l'exécution du présent budget.

2.7 – BUDGET PRIMITIF – ANNEXE ZAE 2019

M. LE PRÉSIDENT : L'année dernière, le résultat final cumulé s'élevait à 29 000 €. Le budget général avait abondé ce budget.

La Ville de Briennon, pour l'instant, a du mal à nous fournir les origines de l'emprunt. De ce fait, le notaire ne peut pas monter le dossier de signature. Dès lors que je ne peux pas signer l'acquisition des terrains, je ne peux pas les vendre. Or, une vente est déjà acceptée. S'agissant de la ZAE, il convient de procéder au vote selon le rappel des données ci-dessous.

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	108 033,26 €	534 501,75 €	642 535,01 €
Recettes	108 033,26 €	534 501,75 €	642 535,01 €

M. LE PRÉSIDENT : Qui est contre cette délibération ? 1 contre (M. CARRA). Or, M. CARRA n'est pas capable de me remettre les documents. On rembourse l'emprunt, mais je ne peux pas signer les actes notariés afférents pour que la CCSA devienne propriétaire. J'ai des terrains à vendre sur Briennon que je ne peux pas vendre...

N° 31/2019 : FINANCES – BUDGET ANNEXE ZAE

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312-1 et suivants ;
Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRC/2016/0533 en date du 24 octobre 2016 portant création d'un nouvel EPCI à fiscalité propre issu de la fusion des EPCI du Florentinois et de Seignelay-Briennon au 1^{er} janvier 2017 ;*

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2017/0621 en date du 26 décembre 2017 adoptant les statuts de la Communauté de communes Serein et Armance

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2018/2105 en date du 19 novembre 2018 portant modification des statuts de la Communauté de communes Serein et Armance ;

Vu le projet de budget annexe ZAE de la Communauté de communes Serein et Armance pour l'exercice 2019, transmis avec la convocation au Conseil et joint à la présente délibération ;

Considérant le projet de budget annexe ZAE 2019, présenté par Monsieur le Président à la commission « Finances » et au Conseil,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a 1 voix contre (M. LEPRUN pour le compte de M. CARRA), 0 abstention et 43 voix pour

-ADOpte le budget primitif annexe ZAE de la Communauté de communes Serein et Armance pour l'exercice 2019 comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	108 033.26 €	534 501.75 €
Recettes	108 033.26 €	534 501.75 €

-DONNE délégation à Monsieur le Président pour l'exécution du présent budget.

3. Aménagement du territoire

ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS

M. Patrice BAILLET : Deux communes demandent des fonds de concours. La commune de Venizy pour permettre le réaménagement de la bibliothèque pour un taux d'intervention de 20 %. La commune étant à son plafond d'attribution du fonds, elle ne percevra que 1 487 €.

La commune d'Héry demande 10 % du coût de l'installation d'un système de vidéo surveillance soit 960 €.

M. Jean-Louis LEPRUN : Peut-on avoir une explication puisque je vais vous déposer un dossier le mois prochain.

M. LE PRÉSIDENT : Ce sera avec grand plaisir que je vous l'accorderai, car je vous aime bien M. LEPRUN...

M. Jean-Louis LEPRUN : Ce n'est pas le problème... M. BOURSAULT m'a transmis les documents. En revanche, un article est paru dans l'Yonne Républicaine indiquant que l'aide aux petites communes était à 60 %, aide forfaitisée sur trois ans sans limitation. Des conseillers municipaux lisent l'Yonne Républicaine...

M. LE PRÉSIDENT : Je vais sortir la délibération que vous avez votée.

M. Jean-Louis LEPRUN : Je suis d'accord avec vous. Cependant, des conseillers municipaux lisent YR et me font remarquer que je ne demande que 10 000 € alors que j'aurais droit à 17 000 ou 18 000 €. Il aurait fallu que cela soit précisé.

M. LE PRÉSIDENT : C'est vous, le maire qui devez expliquer que vous avez voté une délibération qui précisait que vous aviez droit à 10 000 € sur 3 ans.

M. Jean-Louis LEPRUN : Je suis d'accord avec vous. Certes, 10 000 € sur trois ans. Comment calcule-t-on les trois ans ? 2019, 2018, 2017 ou 2019, 2020 2021 ?

M. LE PRÉSIDENT : Rappelez-vous ce que vous avez voté. Si tout le monde demande son quota, on ne peut distribuer que 180 000 €. Cependant, nous pouvons décider de déposer sur ce fonds 80 000 € chaque année au lieu de 60 000 €. C'est quelque chose que je peux entendre. Néanmoins, si des communes ne consomment pas ce fonds, comme St Florentin, je demanderai à ce que la somme soit affectée sur Mercy, par exemple...

(manifestations dans la salle)

M. Jean-Louis LEPRUN : Je ne suis pas à vendre... Je vais vous demander en 2019 la totalité soit 10 000 € et en 2020, je pourrai vous demander 3 300 €...

M. LE PRÉSIDENT : Je suis d'accord. Il a été convenu que la somme de 180 000 € était à dépenser sur trois ans. Si cette somme n'a pas été dépensée, M. LEPRUN peut refaire une demande l'année prochaine, puisqu'il est dans la période des 3 ans. M. LEPRUN ne fera pas la demande...

INTERVENANT (2 h 08) : Je serai dans le même cas, donc je ferai la demande.

M. LE PRÉSIDENT : Je ne pourrai pas distribuer plus que 60 000 €. De ce fait, les premiers qui demanderont bénéficieront de ce fonds s'ils se trouvent dans la période de 3 ans. Dans le cas contraire, aucun fonds ne sera versé.

M. Jean-Louis LEPRUN : J'ai été choqué par l'article de l'Yonne républicaine.

M. Gérard DELAGNEAU : L'Yonne Républicaine concernant ce sujet a fait une erreur dans cet article et deux fois de suite. Il est difficile ensuite de l'expliquer à nos administrés.

M. Patrice BAILLET : Nous procédons au vote du fonds de concours de ce conseil.

N° 34/2019 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRE - FONDS DE CONCOURS – ATTRIBUTION

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2018/2105 en date du 19 novembre 2018 portant modification des statuts de la Communauté de communes Serein et Armance ;
Vu le règlement d'intervention voté le 19 avril 2018 ;*

*Considérant le règlement d'attribution du fonds de concours en vigueur,
Considérant l'éligibilité des dossiers à ce dernier,*

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

-APPROUVE l'attribution du fonds de concours suivant :

Commune	Type d'investissement	Coût total HT	Taux intervention	Montant Fonds de concours
VENIZY	Réaménagement bibliothèque	25 956,10 €	20%	1 487,00 €
HERY	Installation système vidéo	9 600,00 €	10%	960,00 €

(*) Solde pour atteindre le plafond de l'enveloppe communale

-AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

4. Développement économique

TOURISME – AVENANT 2019 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

M. Michel FOURREY : Il s'agit de voter la subvention permettant à l'office de tourisme de poursuivre son action pour l'année 2019 comme il est indiqué dans la convention de partenariat signée avec cette association. Le 13 décembre dernier, vous avez déjà approuvé le versement d'un acompte lui permettant de faire face aux dépenses du 1^{er} trimestre.

Je vous propose de délibérer, afin de lui attribuer le montant de la subvention 2019 pour un montant de 149 000 €. Ce chiffre est constant par rapport à 2018. Le montant de 2 000 € accordé à la Maison du Tourisme de Briennon l'an passé et attribué par le biais des subventions aux associations lui est intégré et lui sera reversé directement par l'OT. Suivant votre autorisation, le premier acompte a été mandaté en janvier de cette année, un deuxième de 26 500 € le sera en avril, le solde de 74 500 € sera versé en juillet 2019 comme le stipule l'échéancier de la convention signé avec ce partenaire.

Nous vous demandons :

- d'accepter le montant de la subvention 2019 comme annoncé ci-avant ;
- d'approuver l'avenant financier de la convention cadre jointe à votre convocation ;
- d'autoriser le président à mettre en œuvre les dispositions de cette délibération.

N° 35/2019 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – TOURISME – AVENANT 2019 A LA CONVENTION D'OBJECTIF ET DE MOYENS AVEC L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRC/2016/0533 en date du 24 octobre 2016 portant création d'un nouvel EPCI à fiscalité propre issu de la fusion des EPCI du Florentinois et de Seignelay-Briennon au 1er janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRC/2016/0714 en date du 14 décembre 2016 emportant changement de dénomination du nouvel EPCI en Communauté de Communes Serein et Armance à compter du 1er janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2017/0621 en date du 26 décembre 2017 adoptant les statuts de la Communauté de communes Serein et Armance

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2018/2105 en date du 19 novembre 2018 portant modification des statuts de la Communauté de communes Serein et Armance ;

Vu la convention d'objectifs et de moyens entre la communauté de communes Serein et Armance et l'Office de Tourisme Communautaire ;

Considérant la convention d'objectifs et de moyens, signée à l'été 2017 avec l'association « Office de tourisme du Florentinois »

Considérant l'utilité de l'association dans le domaine de l'animation touristique sur notre territoire

Considérant la nécessité de donner les moyens financiers à l'association pour mener son action

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

– ACCEPTE le versement d'une subvention de 149 000 € pour l'année 2019 au profit de l'association « Office de Tourisme du Florentinois »

– APPROUVE l'avenant financier, à la convention cadre, proposé en annexe

– AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

5. Ressources humaines – assurance statutaire

M. LE PRÉSIDENT : Le Centre de Gestion nous propose de lancer une consultation mutualisée pour la couverture de nos assurances statutaires, sachant qu'en final nous serons libres de ne pas adhérer au contrat si nous ne le trouvons pas assez avantageux.

Il s'agit de couvrir :

- Les Agents affiliés à la CNRACL : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie, maternité-paternité-adoption ;
- Les Agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie grave, maternité-paternité-adoption, maladie ordinaire.
- Durée du contrat 4 ans
- Régime par capitalisation

N° 36/2019 : RESSOURCES INTERNES – RESSOURCES HUMAINES – CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRC/2016/0533 en date du 24 octobre 2016 portant création d'un nouvel EPCI à fiscalité propre issu de la fusion des EPCI du Florentinois et de Seignelay – Briennon au 1er janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2017/0621 en date du 26 décembre 2017 adoptant les statuts de la Communauté de communes Serein et Armance ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2018/2105 en date du 19 novembre 2018 portant modification des statuts de la Communauté de communes Serein et Armance ;

Vu la proposition du Centre de Gestion de l'Yonne ;

Considérant l'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge en vertu de l'application des textes régissant les statuts des agents

Considérant le fait que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat en mutualisant les risques

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

– CHARGE le Centre de Gestion de l'Yonne de négocier un contrat groupe

« assurance des risques statutaires » ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée et se réserver la faculté d'y adhérer

Caractéristiques du contrat

Le contrat devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

Agents affiliés à la CNRACL : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie / longue durée, maternité-paternité-adoption

Agents non affiliés CNRACL : accident du travail, maladie grave, Maternité-paternité-adoption, maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la Communauté de communes une ou plusieurs formules

Durée du contrat : 4 ans à effet au 1^{er} janvier 2020

Régime du contrat : capitalisation

-AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

6. Service à la population

CULTURE - CONVENTION 2019 SYNDICAT MIXTE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

M. Stéphane GALLOIS : Cette convention est du même type que celle que nous signons habituellement avec le Syndicat Mixte qui embauche les professeurs de musique, uniquement les enseignants. Cependant, nous avons deux enseignants pour qui nous avons conventionné avec la Ville d'Auxerre. Or, un des deux professeurs est en retraite. Il a donc été remplacé et un autre enseignant a muté de la Ville d'Auxerre vers le Syndicat Mixte. Les avenants ont été présentés au conseil précédent pour anticiper les dépenses.

N° 37/2019 : SERVICE A LA POPULATION – CULTURE – CONVENTION 2019 SYNDICAT MIXTE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312-1 et suivants ;
Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRC/2016/0533 en date du 24 octobre 2016 portant création d'un nouvel EPCI à fiscalité propre issu de la fusion des EPCI du Florentinois et de Seignelay-Brienon au 1er janvier 2017 ;*

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2017/0621 en date du 26 décembre 2017 adoptant les statuts de la Communauté de communes Serein et Armance

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2018/2105 en date du 19 novembre 2018 portant modification des statuts de la Communauté de communes Serein et Armance ;

Vu la délibération du 19 juillet 2017 d'adhésion au syndicat mixte d'enseignement artistique ;

Vu les statuts du syndicat mixte d'enseignement artistique ;

Considérant la nécessité de disposer de professeurs pour faire fonctionner notre école de musique communautaire

Considérant le bon fonctionnement du partenariat avec le Syndicat Mixte d'Enseignement Artistique

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

– APPROUVE la convention de partenariat avec le Syndicat Mixte d'Enseignement Artistique pour l'année 2019

– AUTORISE Monsieur le Président à signer la présente convention et à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération

7. Environnement

EAU – ANIMATION – SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'ARMANÇON – DESIGNATION DE DELEGUES

M. Patrice BAILLET : La délibération qui vous est présentée est transitoire. En effet, SMBVA cherche à modifier sa gouvernance en s'appuyant sur les communautés de communes. Aujourd'hui, il n'a pas totalement réussi à faire cela. La CCSA a pris la compétence globale en cours d'exercice au 1er janvier 2019, elle a été délibérée en 2018 sans avoir désigné de délégués. Il convient de désigner 24 délégués pour la GEMAPI et 26 pour l'animation eau. Nous vous proposons que les 24 délégués pour la GEMAPI soient également délégués pour l'animation eau, ce qui paraît logique.

M. Frédéric BLANCHET : Normalement, Marc GAILLOT devrait être à ma place. Pouvons-nous faire le changement.

M. Patrice BAILLET : Autant le faire. Il faut voter pour que le quorum soit atteint lors des réunions de comités syndicaux. Cela doit bouger dans l'année. Nous avons pris notre décision très vite. Certaines communautés de communes ne l'ont pas encore prise. Les plus importantes vont se résoudre à le faire.

M. Stéphane GALLOIS : Auparavant, il s'agissait des délégués de chaque commune. J'étais délégué titulaire, mais je me faisais remplacer par mon suppléant. Je serai dorénavant obligé d'y aller ?

M. Patrice BAILLET : Non. Vous êtes délégué donc vous pouvez vous faire suppléer.

M. Stéphane GALLOIS : Je peux me faire suppléer uniquement par un membre de la communauté ?

M. Patrice BAILLET : J'espère qu'en cours d'année, d'autres statuts seront votés permettant ainsi un nombre moins important de délégués à convoquer. Cela représente un coût énorme (deux réunions, deux convocations).

INTERVENANT : (2 h 16 mn 44) De plus, ils ont des problèmes de quorum. Ils sont obligés de faire deux réunions : une plénière et une autre pour laquelle le quorum n'est pas nécessaire. Une réunion avait lieu ce soir. Or, nous sommes en conseil communautaire ce soir.

M. Patrice BAILLET : Ils ne sont pas attentifs aux agendas. Ils convoquent à un comité syndical ce soir alors que le conseil communautaire a lieu également ce soir.

M. LE PRÉSIDENT : Vous êtes d'accord pour maintenir les 24 délégués qui siègent à la GEMAPI.

N° 38/2019 : ENVIRONNEMENT – EAU – ANIMATION – SMBVA – DESIGNATION DE DELEGUES

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRC/2016/0533 en date du 24 octobre 2016 portant création d'un nouvel EPCI à fiscalité propre issu de la fusion des EPCI du Florentinois et de Seignelay-Brienon au 1er janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2017/0621 en date du 26 décembre 2017 adoptant les statuts de la Communauté de communes Serein et Armance

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2018/2105 en date du 19 novembre 2018 portant modification des statuts de la Communauté de communes Serein et Armance ;

Vu la délibération du 11 janvier 2018 désignant les représentants de la communauté de communes au sein du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA) ;

Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement du syndicat jusqu'à la modification de ses statuts

Considérant que désigner des représentants différents de ceux précédemment désignés par délibération en date du 11 janvier 2018, serait de nature à complexifier la gestion de notre représentation au sein du syndicat

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- DESIGNNE comme représentants titulaires et suppléants au sein du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon, au titre de l'animation, les personnes désignées, titulaires et suppléants, par le conseil communautaire au titre de la GEMAPI à savoir :

SYNDICAT MIXTE BASSIN VERSANT DE L'ARMANCON (SMBVA)				
Communes	Titulaire (24)		Suppléant (24)	
	Nom	Prénom	Nom	Prénom
BELLECHAUME	PAULMIER	Bernard	COUARD	Christophe
BEUGNON	CORSET	Anne-Marie	RENARD	Jean-Luc
BRIENON	BLAUVAC	Bruno	MOUTON	Danièle
BUTTEAUX	LABARTHE	Jean-Pierre	BERTHELIN	Michel

CHAILLEY	GUINET BAUDIN	Philippe	BOQUANT	Stéphane
CHAMPLOST	QUÉRET	Jean-Louis	LORIN	Gwénaél
CHEU	SCHÉRY	Jean-Claude	PARIS	Jérôme
ESNON	MOYSE	Jean-Yves	LEBUNETEL	Michel
GERMIGNY	CONVERSAT	Claude	FOURNIER	Pascal
JAULGES	LAGARENNE	Alain	BEAUBAIS	Monique
LASSON	BAILLET	Patrice	TRIBOULEY	Gilles
MERCY	LEPRUN	Jean-Louis	DELAGNEAU	Yannick
MONT SAINT SULPICE	JUSSOT	Jacky	MOROT	Daniel
NEUVY SAUTOUR	RAMON	Patrice	MARTINEAU	Jean-Michel
ORMOY	RATIVEAU	Chantal	DUPAS	Françoise
PAROY EN OTHE	BUCINA	Murielle	BÉZINE	Jean-Pierre
PERCEY	BOUCHERON	Daniel	BONNÉTAT	Daniel
SAINT FLORENTIN	DELOT	Yves	DELECOLLE	Gérard
SORMERY	DELAGNEAU	Gérard	CARON	Marie- Françoise
SOUMAINTRAIN	DEROUELLE	Monique	LORNE	Pierre
TURNY	GALLOIS	Stéphane	CHARONNAT	Jean-Pierre
VENIZY	QUOIRIN	Sylvain	BRUGGEMAN	Thierry
VERGIGNY	GAILLOT	Marc	CARMIGNAC	Pascal
VILLIER-VINEUX	FERRAG	Kamel	HUGOT	Yves

-AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération

8. Questions diverses

Mme Martine DEBREUVE : Hier, a eu lieu la mise en place de l'installation du Syndicat Mixte Yonne Médiann pour lequel j'étais déléguée. Nous sommes 13. Le président est M. BARBERET, les Vice-présidents M. SORET et M. ROYCOURT. Nous avons échangé autour des statuts, d'adhésion au GIP. Des contacts ont été pris avec le Sénonais, le Gâtinais ce qui aurait dû être le syndicat mixte Yonne aval. *A priori*, on devrait pouvoir se regrouper pour n'en faire qu'un. Un état des lieux sera fait sur la récolte des données, des bassins versants divers... et voir ce que l'on peut faire avec le PAPI (Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations) qui va être mis en place. Une contribution de 1 € par habitant concerné sera demandée. Nous ne sommes que 4 communes, mais tous les habitants n'en font pas partie, puisqu'une répartition est faite. Nous aurons 2 257 €.

M. LE PRÉSIDENT : C'est la somme que j'avais négociée. J'avais argumenté le fait que tous nos habitants n'étaient pas concernés.

M. Thierry CORNIOT : J'aimerais avoir quelques explications sur une opération que vous êtes en train de mener avec André VILLIERS. Un mail « tombé du camion » fait état d'une opération que vous êtes en train de faire pour récupérer l'abbaye de Pontigny à la communauté de communes du Chablisien. Cela fait beaucoup parler autour de chez nous, des maires m'ont appelé à ce sujet. M. CHARLOT, Président de la communauté de communes du Chablisien a écrit à ses maires. Il indique que vous aviez déjeuné le 28 février avec André VILLIERS et quelques personnes pour parler de ce projet. Ce projet impliquerait le rachat à la Région du domaine de Pontigny, puisque la Région souhaite le vendre. Tout cela entraînerait un changement important dans le contour des communautés de communes puisque vous auriez prévu de récupérer les communes de Rouvray, Venouse, Pontigny, Ligny-le-Châtel, Méré, Varennes et Carisey. Vous auriez eu un premier accord du préfet.

D'une part, cette information nous parvient par d'autres sources que celles de notre propre communauté de communes, j'en suis surpris. D'autre part, j'ose espérer que le préfet ne va pas valider ce qu'il nous a refusé. Nous étions plusieurs à avoir demandé à sortir d'une communauté de communes. Or, il nous a refusé cela en disant qu'il ne reviendrait pas sur ce sujet avant la fin du mandat.

Je souhaite surtout attirer l'attention de mes collègues sur ce domaine qui est un gouffre financier. Je me suis rapproché de la Région pour connaître le coût de l'entretien, il s'élève à environ 200 000 € pour l'entretien courant, le gardiennage. De plus, de gros travaux sont prévus. Ce sont les raisons pour lesquelles la Région souhaite s'en séparer pour un euro symbolique. Je pense qu'il s'agit d'un petit coup de folie passager. Il convient de ne pas récupérer ce domaine, ce serait une grosse erreur stratégique. Qu'en est-il au juste ?

M. LE PRÉSIDENT : Il existe une grande différence entre vous et moi... Ce domaine, de renommée internationale, est en sommeil depuis des années. Cela m'a interpellé. Pourquoi cela dort ? Pourquoi la Communauté de communes Chablis, Villages et Terroirs ne s'occupe pas plus d'un monument mondialement connu ? Il pourrait être sponsorisé par des Américains, un vrai lobbying serait à faire sur ce domaine. Il pourrait attirer beaucoup de visiteurs. Actuellement, 70 000 visiteurs visitent le domaine, sans en tirer le moindre profit.

Il y a vraiment quelque chose à faire sur ce bâtiment. C'est la « pauvre » commune de Pontigny qui est en charge du bâtiment principal, commune dont les moyens sont limités. La Région entretient les jardins, mais se moque de ce domaine... Or, ce patrimoine historique est laissé à l'abandon. Pourquoi ne s'occupe-t-on pas sérieusement de ce domaine ?

L'orgue à l'intérieur de l'abbatiale demande à être rénové. Le coût est estimé à 800 000 €. 50 % est déjà acquis par l'État. On pourrait faire un ou deux festivals d'orgue par exemple dans cette magnifique bâtisse. Autour, les jardins ne sont pas exploités. Peut-être qu'un grand restaurateur serait d'accord de s'installer à condition d'être imaginatif et de créer quelque chose....

Je ne vous ai pas informés de ce projet, parce que cela ne sert à rien. Pour l'instant, je commence à prospecter, voir avec le préfet si c'est possible ou pas. Dès lors que

tout le monde est d'accord, c'est possible... dans l'hypothèse où tous ne sont pas d'accord, on laissera se délabrer ce domaine... Si c'est cela votre ambition... Vous n'avez pas d'ambition, ce n'est pas de ma faute.... Tout ce qu'il est possible de faire, on doit le faire. La « ferme de Beauvais » est portée à bout de bras par des associations qui n'ont pas de moyens. Il nous est possible d'investir dans ce domaine, cela pourrait nous procurer un bénéfice en termes touristiques, économiques, etc. Il est vrai que vous ne croyez pas à de l'activité économique sur notre territoire. Pour vous, l'activité économique n'est possible que sur l'Auxerrois. D'ailleurs, vous ne vouliez pas que j'embauche un chargé de mission développement économique.

Je défends ce dossier et j'ai demandé à être reçu par le président et le vice-président de la Communauté de communes Chablis, Villages et Terroirs. S'ils ne sont pas d'accord, ils ne sont pas d'accord... Je leur ferai, malgré tout, remarquer que depuis des années leur territoire possède un patrimoine immobilier historique remarquable laissé à l'abandon... Tout le monde s'en moque... pas moi... c'est la grande différence entre nous...

M. Thierry CORNIOT : La différence n'est pas là. Vous dites que je ne suis pas pour l'économie. Or, ce n'est pas ce que j'ai dit au précédent conseil... J'ai dit que nous nous étions fixés une ligne orientée sur l'économie du tourisme et l'on fait autre chose. Je n'ai jamais dit que je ne croyais pas à l'économie.

En revanche, sur ce dossier, je ne suis pas d'accord. Est-ce réellement le rôle de la CCSA d'aller s'occuper du domaine de Pontigny, de se créer nous-mêmes une gestion et un déficit qui sera colossal et payé par nos habitants

M. LE PRÉSIDENT : Affirmation gratuite...

M. Thierry CORNIOT : Alors que c'est plutôt le rôle de l'État et de la Région d'assumer ce domaine. À tel point que la Région dégage en touche...

M. LE PRÉSIDENT : Le domaine se trouve sur notre territoire...

M. Thierry CORNIOT : Allez dire à vos conseillers régionaux de se bouger pour le domaine de Pontigny... on va faire supporter à nos habitants, un domaine que la Région ne veut plus.

M. LE PRÉSIDENT : Cela ne coûtera pas aux habitants parce que l'on en tirera un bénéfice... Vous ne pouvez pas comprendre, vous n'êtes pas un entrepreneur... C'est cela la grosse différence entre nous deux...

M. Thierry CORNIOT : On perd de l'argent sur de nombreux dossiers présentés ce soir.

M. LE PRÉSIDENT : Vous mélangez « les choux et les carottes... ». Ce sont des affirmations de mauvaise foi caractéristiques à chaque fois... Nous avons investi 12 M€ sans avoir emprunté un euro. Vous, pour 70 000 €, vous deviez avoir recours à l'emprunt...

M. Thierry CORNIOT : Oui, mais on apportait du service...

M. LE PRÉSIDENT : Vous fauchiez les banquettes... De ce fait, vous n'étiez pas obligé d'aller travailler au bureau ce que je fais chaque jour... C'est la grosse différence entre nous...

M. Thierry CORNIOT : Certes, mais je ne voulais pas forcément une piscine à 12 M€, je ne voulais pas acheter le domaine de Pontigny.... Demain ce sera quoi ? On achètera l'Arc de Triomphe et la Tour Eiffel à ce rythme !!!!

M. LE PRÉSIDENT : Tout le monde était contre la Tour Eiffel au moment de sa construction, maintenant, on est bien content de l'avoir... C'est la même chose pour le domaine de Pontigny. Aucune ambition !

M. Stéphane GALLOIS : Le FTTH avance. Les travaux à Ormoy, Beaumont vont commencer la semaine prochaine. Les travaux commencent par du tirage de câbles, de fibres. Beaumont et Ormoy faisaient partie de la première tranche. Ils sont les premiers servis, puisqu'ils dépendent de la plaque de Migennes. Cet après-midi avait lieu une réunion pour Seignelay, commune qui est au stade d'APS. Il s'agit de repérer endroits où seront placés les boîtiers de raccordement. Brienon n'était pas à la réunion, peut-être que le FTTH ne les intéresse pas. Les travaux de Mont-Saint-Sulpice sont prévus pour fin 2019 et une commercialisation mi 2020. Des repérages se font en termes d'ingénierie dans les autres communes.

Propos croisés entre plusieurs intervenants (non transcrits) 2 h 29.

M. Maurice HARIOT : C'est ça qui m'énerve... arrêtez avec ça... à chaque fois c'est pareil...

M. Stéphane GALLOIS : Je suis désolé de dire que cela démarre sur notre territoire.

M. Maurice HARIOT : Arrêtez de nous raconter des bêtises...

M. Stéphane GALLOIS : Je ne maîtrise pas le calendrier. Je vous informe.

M. Bruno BLAUVAC : Je n'ai pas été prévenu de la tenue de la réunion sur le FTTH. Mon maire ne me donne pas les informations, je suis désolé.

M. Stéphane GALLOIS : Le maire a eu l'information. J'ignore quel est le référent numérique à Brienon.

M. Pascal FOURNIER : Comme on parle de haut débit, il semble que cela doit être arrivé à Germigny, car je l'ai constaté sur mon ordinateur personnel. Nous n'avons pas eu confirmation du passage en haut débit. Je suis maintenant à 40 Mega. En revanche, aucun habitant ne vient nous informer que cela marche...

M. Stéphane GALLOIS : De ce fait, vous aurez beaucoup plus d'offres de la part des autres opérateurs.

M. LE PRÉSIDENT : Il faut toujours être positif. Cela marche à Germigny, j'en suis très heureux. Nous allons demander au Département de vous envoyer un courrier pour vous informer que cela fonctionne. Je leur ferai la remarque.

M. Patrice RAMON : L'année dernière, nous avons organisé un achat groupé de produits phyto et biocontrôle. Pour les communes intéressées, il faudrait faire remonter l'information à la CCSA.

M. LE PRÉSIDENT : Vous notez votre expression de besoins en produits phyto et biocontrôle et vous l'envoyez au directeur.

On vous envoie demain sans faute les produits phyto et biocontrôle que l'on peut mutualiser et vous devrez répondre la semaine prochaine. Ceux qui ne répondent pas, c'est qu'ils n'en ont pas de besoins.

M. Patrice RAMON : L'année prochaine, nous essaierons de nous y prendre un peu plus tôt.

M. LE PRÉSIDENT : Ceux qui ne souhaiteraient plus avoir leur Abri Bac (les déchets), le signalent à la CCSA. Nous irons les chercher. Bellechaume par exemple n'en a plus besoin. Nous irons les chercher pour les distribuer à une autre commune si besoin.

M. Maurice HARIOT : Les conteneurs à habits ne cessent d'être vandalisés.

M. LE PRÉSIDENT : Nous nous séparons du prestataire actuel. On va discuter avec l'autre prestataire plus sérieux et on lui donnera un délai pour activer cela. Si je vois que cela ne va pas, on enlèvera les conteneurs à habits.

M. Thierry CORNIOT : Vous me confirmez bien que les métiers de bouche sont ramassés toutes les semaines ? Apparemment, deux restaurateurs de la commune se sont plaints de n'avoir pas été ramassés.

M. Patrice RAMON : J'ai eu le même problème sur Neuvy-Sautour, la boucherie n'a pas été ramassée.

M. LE PRÉSIDENT : Une personne s'occupe de ce sujet. Vous appelez.

M. Thierry CORNIOT : Ne peut-on pas envisager que les cartes déchèterie soient mises à disposition à la Maison de Service Public à Seignelay ?

M. LE PRÉSIDENT : Non. Si on commence à transmettre cela dans les communes... ce sera la foire d'empoigne. Un habitant s'est plaint de n'avoir pas le temps de venir à St Florentin (le siège) pour récupérer ses cartes. On peut l'envoyer par voie postale. Cela concerne très peu de personnes. Ce n'est pas de la mauvaise volonté...

M. Thierry CORNIOT : Ou alors un de nos agents va les chercher.

M. LE PRÉSIDENT : Dans ce cas, l'agent signera pour la personne. C'est d'accord.

M. Philippe GUINET-BAUDIN : Je tiens à vous informer d'une démarche que j'ai faite. Vous savez que la commune de Chailley est en difficulté financière. J'ai écrit à 22 personnes (conseillers départementaux, députés, sénatrices, etc.). J'ai présenté cet écrit à mon conseil municipal qui m'a donné son accord. J'avais fait une lettre à M. MACRON. Or mon conseil municipal m'a dit « si tu veux finir au goulag, envoie le

courrier ». J'ai provisoirement renoncé. Je le ferais sous forme de lettre ouverte *via* un journal. Je vous livre les réponses que j'ai reçues.

Réponse d'un jeune attaché de presse qui s'est empressé de me dire que l'on va aller voir le préfet. Or, je lui ai répondu que la démarche avait déjà été faite. De ce fait, il m'a écrit qu'il ne savait pas quoi faire d'autre...

Une autre réponse écrite indiquant que le courrier serait transmis à Bercy. Or, Bercy m'a déjà écrit que ce serait négatif. De plus, ce n'est pas Bercy qui décide.

J'ai une autre réponse que je vous lis « *M. le maire, cher Philippe, ce petit mot pour te dire que le Premier ministre annoncera, ce vendredi, lors d'un déplacement dans le Gers, que ta commune sera couverte par un pylône de téléphonie 4 G dans le cadre des pylônes dits de couverture ciblée prévus par le « New Deal Mobile ». Il sera construit dans un délai de 12 à 24 mois. Je m'en réjouis pour l'amélioration de la couverture mobile et numérique. Amitiés et à bientôt. Jean-Baptiste LEMOYNE.* » Je lui ai répondu que Chailley dispose d'un pylône Orange qui ne sert à rien puisque Venizy a pris un autre pylône payé par la CCSA. De ce fait, Orange ne veut plus nous brancher. Je lui ai répondu « *merci de cette information, mais notre préoccupation première est l'avenir à court terme de ma dite commune suite au problème lié à la CFE de la Société PLUKON avec le FNGIR. S'il n'y a pas de solution trouvée, ce pylône 4 G couvrira une commune morte. Il est inutile de dépenser de l'argent des contribuables dans ce cas.* ». Voilà les réponses de nos politiques.

M. LE PRÉSIDENT : Il ne faut pas se décourager.

M. Philippe GUINET-BAUDIN : Je ne me décourage pas. Je dis simplement que nos politiques n'ont rien à faire de la ruralité et des problèmes des petites communes. En revanche, des frémissements apparaîtront au moment des élections. 22 personnes contactées et 3 réponses et 1 personne va se déplacer pour venir voir quel est mon problème.

M. LE PRÉSIDENT : Le problème de Chailley ne dépend que du ministère de l'Intérieur. Les FNGIR contribution ont été calculés il y a quelques années. Ils ont décidé que l'on ne pouvait pas revenir dessus. En revanche, le calcul du FNGIR dotation peut changer. Comme à l'époque Chailley avait une grosse taxe professionnelle, on lui reprend 380 000 € sur le produit de cette taxe. Maintenant que la taxe professionnelle est divisée par 2, on lui reprend plus que ce qu'il reçoit de taxe professionnelle. C'est un scandale. Nous irons rencontrer le ministre de l'Intérieur pour ce problème.

M. Philippe TIRARD : J'ai récupéré un questionnaire qui permet d'analyser les besoins des seniors.

Prochaines dates du conseil : le jeudi 16 mai à 19 h 30 et le jeudi 27 juin 19 h 30.

La séance est levée à 22 h 20.

